



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2578  
9 mai 1985

FRANCAIS

IN LIBRARY

MAY 13 1985

UNISA COLLECTION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA  
DEUX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 9 mai 1985, à 15 heures

Président : M. KASEMSRI

(Thaïlande)

Membres :

Australie  
Burkina Faso  
Chine  
Danemark  
Egypte  
Etats-Unis d'Amérique  
France  
Inde  
Madagascar  
Pérou  
République socialiste soviétique d'Ukraine  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et  
d'Irlande du Nord  
Trinité-et-Tobago  
Union des Républiques socialistes soviétiques

M. WOOLCOTT  
M. BASSOLE  
M. LIANG Yufan  
M. BIERRING  
M. KHALIL  
M. SORZANO  
M. de KEMOULARIA  
M. KRISHNAN  
M. RABETAFIKA  
M. ARIAS STELLA  
M. OUDOVENKO  
  
Sir John THOMSON  
M. MOHAMMED  
M. TROYANOVSKY

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 6 MAI 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17156)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise à la 2577ème séance, j'invite le représentant du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Algérie, du Brésil, de l'Equateur, de l'Ethiopie, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Chamorro Mora (Nicaragua) prend place à la table du Conseil; M. Dioudi (Algérie), M. Maciel (Brésil), M. Albornoz (Equateur), M. Dinka (Ethiopie), M. Munoz Ledo (Mexique), M. Lweno (République-Unie de Tanzanie) et M. Golob (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de la Bolivie, de la Colombie, de Cuba, de Chypre, de la République dominicaine, du Guatemala, de la République islamique d'Iran, de la Mongolie, de la Pologne et du Zimbabwe dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gumond Granier (Bolivie), M. Alban-Hoguin (Colombie), M. Oramas-Oliva (Cuba), M. Moushoutas (Chypre), M. Knipping-Victoria (République dominicaine), M. Fajardo-Maldonado (Guatemala), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Nyamdoo (Mongolie), M. Nowak (Pologne) et M. Manzou (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va à présent reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de l'Inde. Je lui donne la parole.

M. KRISHNAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai tout d'abord l'agréable devoir de vous transmettre mes félicitations personnelles et les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession aux importantes fonctions de Président du Conseil de sécurité. Nos deux pays sont liés par des liens culturels et traditionnels séculaires; ils entretiennent aussi des relations très étroites et cordiales. Nous admirons votre finesse de diplomate et vos remarquables qualités personnelles. C'est dire combien il est agréable de vous voir occuper la présidence. Nous tenons à vous assurer de toute notre coopération dans l'exercice de vos lourdes responsabilités.

J'aimerais par ailleurs rendre hommage à l'Ambassadeur Javier Arias Stella, du Pérou, qui a, le mois dernier, dirigé les travaux du Conseil avec la dignité et la compétence que nous lui connaissons. C'était là une présidence difficile et il s'est acquitté de ses responsabilités avec une sagesse et une habileté admirables.

C'est la huitième fois en un peu plus de deux ans que le Nicaragua se voit obligé de recourir au Conseil de sécurité. Ce fait à lui seul souligne bien la gravité de la situation qui ne cesse de se détériorer en Amérique centrale de même que le sentiment d'insécurité que le Gouvernement et le peuple du Nicaragua ressentent malgré la compréhension, l'appui et la solidarité que suscite leur cause dans le monde entier. En dépit des courageux efforts du Groupe de Contadora pour trouver une solution politique aux problèmes de l'Amérique centrale - efforts dont les résultats positifs ont atteint leur plus haut point en septembre 1984 -, la situation dans la région reste caractérisée par l'instabilité constamment exacerbée par des actes d'ingérence et de pression extérieures peu propices à la promotion d'un règlement politique.

Il y a deux ans, le Conseil a réaffirmé le droit du Nicaragua et des autres pays de la région à vivre en paix et en toute sécurité, à l'abri de l'ingérence extérieure. La résolution 530 (1983), adoptée le 19 mai 1983 et à laquelle je me réfère, invite instamment les Etats intéressés à coopérer pleinement avec le Groupe de Contadora dans le cadre d'un dialogue franc et constructif afin de régler leurs

M. Krishnan (Inde)

différends; elle prie en outre le Groupe de Contadora de n'épargner aucun effort pour trouver une solution aux problèmes de la région et de tenir le Conseil de sécurité au courant du résultats de ces efforts. Cette résolution rappelait également tous les principes pertinents de la Charte des Nations Unies, les obligations des Etats de régler leurs différends par des moyens pacifiques exclusivement, de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de respecter le droit à l'autodétermination des peuples et l'indépendance souveraine des Etats, entre autres.

Hélas, cette importante résolution du Conseil de sécurité, comme du reste la résolution non moins importante adoptée par l'Assemblée générale (résolution 38/10) à la suite de cette dernière, n'a toujours pas été appliquée. Les activités militaires les plus diverses à l'encontre du Nicaragua se sont intensifiées. Les actes d'ingérence et d'intervention, directes et indirectes, contre le Nicaragua se sont poursuivis. Des déclarations ont été faites qui sont en contradiction flagrante avec les notions de souveraineté et d'indépendance des Etats. Le dialogue amorcé entre deux des Etats directement concernés a été interrompu. De nouvelles formes de pression et de coercition se sont fait jour. C'est ainsi que le peuple du Nicaragua est en butte aux plus grandes difficultés, l'économie du pays subissant de considérables dommages. Le seul élément de nature à nous encourager est le fait que le Groupe de Contadora poursuit résolument ses objectifs en dépit, là aussi, des sérieux obstacles dressés sur sa route et des tentatives faites pour saper ses efforts.

Dans la déclaration qu'il a prononcée hier, le Représentant permanent du Nicaragua a expliqué avec beaucoup de clarté les circonstances qui ont obligé le Nicaragua à recourir une fois encore au Conseil pour qu'on lui rende justice des dernières mesures prises à son encontre. L'Assemblée générale a réaffirmé le principe en vertu duquel aucun Etat n'a le droit d'appliquer ni d'encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre Etat à subordonner l'exercice de ses droits souverains et pour obtenir de lui des avantages de quelque ordre que ce soit.

M. Krishnan (Inde)

Il convient de rappeler que le Bureau de coordination du mouvement des pays non alignés a été prié par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés de suivre de près les événements dans la sous-région de l'Amérique centrale. En conséquence, le Bureau a tenu une réunion d'urgence il y a deux jours pour entendre une déclaration du Représentant permanent du Nicaragua et pour examiner la situation découlant des événements survenus récemment dans région de l'Amérique centrale, et il a publié un communiqué à cet égard qui a été distribué depuis en tant que document S/17163 du Conseil de sécurité. Qu'il me soit permis de citer les passages suivants de ce document :

"Le Bureau a ... rappelé que le Communiqué de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, tenue à Managua en janvier 1983, avait condamné l'utilisation de sanctions économiques et de pressions contre le Nicaragua, et que le Communiqué de la Réunion des ministres et chefs de délégation des pays non alignés, tenue à New York en octobre 1984, adressé à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, avait une nouvelle fois condamné énergiquement l'utilisation de mesures économiques comme moyen de coercition politique et économique contre les pays non alignés en violation des décisions adoptées par ces pays et de leurs droits souverains.

A cet égard, le Bureau condamne énergiquement l'embargo et les autres mesures de coercition économique récemment adoptées contre le Nicaragua. Il considère que ces nouveaux actes de coercition politique et économique, qui viennent s'ajouter aux mesures militaires, doivent être considérés comme faisant partie d'un plan plus vaste visant à déstabiliser et à renverser le Gouvernement du Nicaragua et constituent une nouvelle menace contre la paix et la sécurité dans la région.

Le Bureau considère également que lesdites mesures sont contraires aux normes qui régissent l'ordre juridique et économique international et qu'elles nuisent aux efforts du Groupe de Contadora en vue de la recherche d'une solution politique négociée aux graves problèmes que connaît l'Amérique centrale. A cet égard, le Bureau souligne à nouveau la nécessité de trouver des solutions politiques négociées aux problèmes de la région. Il réaffirme son appui sans réserve aux efforts du Groupe de Contadora et prie ce dernier à la suite des mesures de coercition économique récemment adoptées, d'analyser

M. Krishnan (Inde)

la situation et d'accélérer son processus de consultation et de négociation afin de parvenir rapidement à une solution politique. A cet effet, il lance également un appel au Gouvernement des Etats-Unis afin qu'il reprenne ses négociations bilatérales avec le Gouvernement du Nicaragua en vue de parvenir à des accords concrets fondés sur le respect mutuel et sur le droit à l'autodétermination.

Le Bureau réaffirme sa ferme solidarité avec le Nicaragua et demande qu'il soit immédiatement mis fin à toutes menaces, attaques, actes hostiles et mesures économiques coercitives contre le peuple et le gouvernement de ce pays." (S/17163, p. 2/3)

Les éléments dont je viens de donner lecture sont l'essence même de la position adoptée par les pays non alignés à l'égard de l'embargo commercial et autres mesures coercitives adoptées contre le Nicaragua. Je ne peux guère ajouter grand-chose à cette déclaration claire et sans équivoque faite au nom du mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement de l'Inde a suivi avec beaucoup de préoccupation l'évolution de la situation en Amérique centrale. Comme nous avons eu l'occasion de le faire remarquer plus d'une fois dans le passé, nous sommes convaincus que la cause des tensions que connaît la région réside dans des facteurs historiques qui ont entraîné les maux économiques et sociaux profondément enracinés dont souffrent les pays de la région. Le Gouvernement de l'Inde est convaincu qu'on ne peut venir à bout des tensions et des différends qui agitent la région de l'Amérique centrale que de manière pacifique et au moyen de négociations entre tous les intéressés. Mon gouvernement s'est félicité des efforts déployés par le Groupe de Contadora, efforts qu'il soutient. J'aimerais profiter de cette occasion pour réaffirmer ce soutien. Nous regrettons que l'Accord révisé qui avait résulté de ces efforts n'ait pu être concrétisé et prendre forme en raison des nouvelles difficultés et des nouveaux obstacles qui ont surgi. Nous espérons cependant que, fort de la solidarité et de l'appui de toute la communauté internationale et grâce au soutien et à la coopération de tous les Etats intéressés, le Groupe de Contadora pourra redoubler d'efforts afin que ces différends puissent être réglés à l'amiable, à la satisfaction de tous, et que les obstacles qui s'opposent aux progrès soient éliminés. Dans ce contexte, nous espérons que la réunion qui doit se tenir à Panama la semaine prochaine, avec la participation de tous les Etats du Groupe de Contadora et des cinq pays de l'Amérique centrale, aboutira à d'heureux résultats.

M. Krishnan (Inde)

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer la solidarité du Gouvernement et du peuple de l'Inde avec le Gouvernement et le peuple du Nicaragua, pays frère et ami non aligné. Nous respectons le droit du Nicaragua - qui est celui de tous les Etats - d'être maître de son propre destin. Nous constatons que le peuple du Nicaragua est désireux de forger un nouvel avenir pour son pays, et nous appuyons les efforts qu'il déploie pour édifier une société nouvelle, sur la base de sa révolution populaire, à l'abri de toute ingérence ou de toute pression étrangère. Nous affirmons le droit souverain de tout pays de rechercher le système politique et socio-économique qu'il désire.

Nous sommes profondément convaincus que la paix en Amérique centrale ne saurait être fondée sur des politiques d'intervention, d'ingérence et d'intimidation, non plus que sur la menace ou l'emploi de la force ou sur des mesures coercitives de quelque nature que ce soit. Toute paix doit, pour être durable, se fonder sur l'acceptation, par les Etats, des principes du pluralisme politique et socio-économique, principes qu'ils doivent accepter non seulement pour eux-mêmes mais pour l'ensemble de la région également. La paix doit aussi se fonder sur le strict respect des principes de non-ingérence et de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, sur une compréhension sympathisante des problèmes endémiques de cette partie troublée du monde et sur une façon constructive de rechercher en commun une solution à ces problèmes. Le Conseil de sécurité et tous ses membres doivent prendre conscience de cette réalité et agir en conséquence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ARIAS STELLA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous adresser les plus sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la direction de nos travaux pour le mois de mai. Connaissant votre intelligence et vos talents, nous sommes certains que, sous votre direction, les travaux du Conseil aboutiront à des résultats fructueux.

Nous sommes réunis à la demande du Représentant permanent du Nicaragua, dans le but d'

"examiner la situation extrêmement grave qui existe actuellement dans la région de l'Amérique centrale." (S/17156)

M. Arias Stella (Pérou)

Selon l'ambassadeur du Nicaragua, son pays est l'objet de mesures de coercition économique et de discrimination qui, en vertu de décisions unilatérales, s'opposeraient aux principes fondamentaux du droit international et aggraveraient davantage encore la stabilité extrêmement fragile qui existe dans la région de l'Amérique centrale.



M. Arias Stella (Pérou)

Ma délégation voudrait indiquer à ce sujet que la position du Pérou s'inspire de considérations d'ordre juridique, politique et régionale que je vais préciser.

En premier lieu, la Charte de notre Organisation consacre, entre autres principes, celui de l'autodétermination, de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats, le respect des obligations découlant de traités internationaux et le règlement pacifique des différends. L'Organisation des Etats américains, quant à elle, stipule à l'article 19 de sa propre charte, l'interdiction de tout type de mesures coercitives qui seraient imposées à la capacité souveraine d'un Etat.

Ces principes représentent la base fondamentale de la politique extérieure du Pérou, qui se reflète aussi sur la scène internationale d'une manière conforme également à la doctrine du non-alignement, laquelle exige notamment le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la sécurité de toutes les nations et leur droit d'exercer indépendamment leurs choix et leurs activités.

En même temps, l'embargo commercial décrété par le Gouvernement des Etats-Unis contre le Nicaragua enfreint à ces principes et en outre ne tient pas compte de progrès importants réalisés par la communauté internationale dans le cadre du long processus visant à harmoniser les relations entre les Etats. Tel est le cas de la Déclaration de principes de droit international concernant les relations d'amitié et de coopération entre les Etats, adoptée par la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), dont le principe essentiel - la clause de la nation la plus favorisée - se voit ici atteint. Nous devons également indiquer que nous sommes préoccupés du fait que le processus expressément prévu dans un instrument bilatéral en vigueur entre les Etats-Unis et le Nicaragua n'a pas été fidèlement respecté.

Il ressort de tout cela que le Gouvernement du Pérou juge que les mesures adoptées sont contraires aux principes et normes du droit international et constituent une grave erreur et un acte inapproprié dans les relations entre deux Etats; cet acte rend particulièrement évident l'asymétrie et le déséquilibre qui caractérisent les relations politiques et économiques au sein du continent américain, où un pouvoir excessif est concentré d'un côté alors que ce pouvoir est très limité et très réduit de l'autre. La situation actuelle semble être

M. Arias Stella (Pérou)

le résultat d'une évaluation différente des priorités politiques au niveau du continent. Le conflit en Amérique centrale s'aggrave en raison d'une erreur de perception évidente quant à ce qui constitue la nature des problèmes de l'Amérique latine et de ce que doivent être les relations entre les pays du continent aujourd'hui. L'on insiste pour situer exclusivement les conflits qui frappent aujourd'hui l'Amérique centrale dans un cadre est-ouest, au préjudice d'une perspective hémisphérique plus réaliste qui permette de peser comme il se doit les obstacles au développement des peuples de l'Amérique centrale et d'ouvrir les voies permettant une plus grande responsabilité et un meilleur partage des tâches dans la communauté interaméricaine.

Il nous semble évident qu'aujourd'hui l'Amérique latine traverse une crise économique et sociale extraordinaire, la plus grave sans doute de son histoire. Elle est accablée par la pression d'une dette extérieure qui paralyse sa capacité de production au détriment des besoins fondamentaux de la population. Répondre à ces besoins est la priorité première et c'est ce qui va déterminer la solidité du processus démocratique latino-américain. Ce déséquilibre économique profond se manifeste également sur la scène politique dans une instabilité due à l'accumulation progressive d'exigences non satisfaites et au harcèlement dont sont l'objet les institutions d'Etat par la pression populaire. La démocratie latino-américaine se construit aujourd'hui dans le vide économique et face à l'indifférence internationale.

Cependant, l'Amérique latine s'efforce d'extirper les tares politiques qui l'ont identifiée pendant trop longtemps à l'arbitraire et à la soumission et elle construit, graduellement et obstinément, un foyer régional pour abriter la démocratie et la justice sociale. Elle relève aussi aujourd'hui les défis d'une situation internationale à l'égard de laquelle elle a acquis une expérience et une maturité remarquables.

C'est précisément en tant qu'exemple de cette autonomie des idées et de cette autonomie politique et en tant qu'antécédent fondamental à toute solution des problèmes de l'Amérique latine que les efforts réalisés par le groupe de Contadora doivent être interprétés. Or ces efforts sont évidemment touchés par les mesures dont nous discutons aujourd'hui. Contadora, fruit de l'imagination créatrice de la diplomatie et de la volonté politique de quatre pays de l'Amérique latine, est

M. Arias Stella (Pérou)

l'interprétation de la tradition et du sentiment régional à l'égard de la recherche d'une solution pacifique et négociée au problème de l'Amérique centrale. Dans cet esprit, le Gouvernement du Pérou réaffirme son appui à l'initiative de Contadora, qui est la seule voie diplomatique possible permettant de faire face aux tentions graves qui frappent cette région et d'obtenir un ordre démocratique réel dans tout l'isthme centro-américain.

L'appui du Pérou à Contadora n'est pas un acte automatique; ce n'est pas une simple et loyale adhésion aux efforts intenses et complexes de quatre pays amis qui symbolisent aujourd'hui la volonté latino-américaine de manifester leur propre conception de la paix dans une région troublée. Le document de Contadora est l'effort le plus sérieux de concertation politique régionale latino-américaine de ces dernières années. La Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela ont assumé la responsabilité d'aider les républiques centro-américaines à définir leur propre voie, indépendante et souveraine. Contadora est en réalité la seule option de rechange réaliste à la guerre. Notre préoccupation, dans le cadre de ce débat, est due au fait que, à l'incompréhension historique qui a toujours caractérisé les relations asymétriques entre le nord et le sud dans l'hémisphère américain, et aux obstacles que la communauté financière place aujourd'hui sur la voie de la survie de la démocratie latino-américaine, on ajoute aujourd'hui, en dépit d'un discours positif, un blocus tacite à toute mesure diplomatique latino-américaine.

M. Arias Stella (Pérou)

On s'engage ainsi dans une voie sans issue. Si la tendance à laisser en suspens sine die la possibilité de règlement pacifique offerte par Contadora, qui envisage un ensemble de solutions possibles aux problèmes de la sécurité et aux problèmes socio-économiques de l'Amérique centrale, se confirme, on ne fera qu'accroître l'isolement du Nicaragua ou l'affaiblissement de son gouvernement. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les mesures économiques qui viennent d'être adoptées et c'est pourquoi nous les rejetons. Mon gouvernement estime qu'elles constituent une erreur très grave et elles confirment l'incompréhension structurelle qui affecte avec tant d'acuité la vie diplomatique de ce continent.

Il y a quelques semaines, notre compatriote Mario Vargas Llosa, dans un essai qu'il écrivait, arrivait à la conclusion que le Nicaragua se débattait encore dans la recherche d'une ligne de conduite définitive, qu'il était loin d'être le satellite d'une puissance, quelle qu'elle soit, et que, dans ce pays, sous un contrôlé étatique strict, il existait toujours une société pluraliste.

L'isolement du Nicaragua impose à ce pays l'éventualité d'une guerre froide qui, selon nous, n'est ni inéluctable ni souhaitée par ses dirigeants. L'Amérique latine a le devoir historique d'empêcher ce processus afin que le Nicaragua puisse se sortir de ce schéma est-ouest anachronique et puisse s'intégrer dans un nouvel agenda interaméricain.

Le Nicaragua vit aujourd'hui ses heures les plus difficiles. Son gouvernement a manifesté sa volonté de consolider et de perfectionner les institutions démocratiques du Nicaragua. Toute démocratie est à la fois système et processus. Aussi, affronte-t-elle sans cesse de nouveaux obstacles et relève-t-elle de nouveaux défis qui doivent être surmontés sans pression de l'extérieur qui pourrait détourner le sens de cette recherche autonome à laquelle chaque peuple a un droit inaliénable.

Ma délégation souhaite profondément que cet espoir de l'Amérique tout entière ne soit pas dénaturé par l'existence d'éléments périphériques négatifs et obstinément réaffirmés. Par conséquent, nous en appelons aux Etats-Unis et au Nicaragua afin que, respectant les principes de base de l'Organisation mondiale et les dispositions de l'Acte de Contadora, ils trouvent une solution globale et définitive au problème de l'Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pérou pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Etant donné que c'est la première fois que le Conseil se réunit en séance officielle depuis que vous avez accédé à la présidence, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, la grande satisfaction que nous éprouvons, mon gouvernement et moi-même, à vous voir présider ce conseil. C'est, bien sûr, une occasion historique pour la Thaïlande puisque c'est la première fois que ce pays assume la présidence du Conseil de sécurité. Les Etats-Unis et la Thaïlande entretiennent depuis un siècle des relations très étroites et le peuple américain tient la Thaïlande en grande estime et affection. Mes compatriotes ont beaucoup d'admiration pour les réussites de la culture thaïlandaise et ils respectent l'indépendance politique et l'esprit d'indépendance de la Thaïlande. La Thaïlande a été l'un des rares pays à échapper à la vague d'expansion impérialiste qui a submergé le monde au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle. Elle a pu le faire grâce, surtout, à l'efficacité de sa diplomatie. Ce talent diplomatique vous en avez hérité, Monsieur le Président. Je ne serai pas en dessous de la vérité en disant que vos talents de diplomate, votre connaissance de cette institution et votre jugement politique font l'objet d'une grande admiration dans cette instance. Le Conseil est très fortuné de travailler sous votre direction ce mois-ci.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la façon compétente, judicieuse et équitable dont votre prédécesseur, l'ambassadeur du Pérou, M. Don Javier Arias Stella, a assumé la présidence du Conseil.

Ainsi que les membres du Conseil de sécurité le savent fort bien, la question de l'Amérique centrale a été portée devant le Conseil il y a un peu plus de trois ans. Au cours de cette brève période, le Gouvernement du Nicaragua s'est adressé au Conseil à neuf reprises. La réunion d'aujourd'hui doit par conséquent être considérée comme un prolongement de l'examen en cours de la situation qui règne en Amérique centrale. Dans cette optique, il peut s'avérer utile de récapituler brièvement les grands thèmes qui se sont dégagés au cours des trois années de ce débat afin de voir quels sont ceux qui ont été confirmés par les événements dans la région et quels sont ceux qui ne l'ont pas été. Cette récapitulation nous permettra d'évaluer la crédibilité des nouvelles accusations du Nicaragua.

M. Sorzano (Etats-Unis)

Les neuf demandes de convocation du Conseil de sécurité faites par le Nicaragua ont eu lieu avec une régularité monotone et leur objectif était évident. Chaque fois que le Nicaragua s'est présenté au Conseil il a cherché, soit à anticiper les progrès du processus de Contadora soit à s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats-Unis en cherchant à influencer notre débat politique interne sur l'Amérique centrale. Dans chaque cas, le Nicaragua a abusé délibérément du Conseil et l'a transformé en une mini-Assemblée générale, en forum de propagande alors même que le Secrétaire général, les membres du Conseil et les autres Membres des Nations Unies intéressés cherchaient les moyens de renforcer le fonctionnement de l'organe des Nations Unies à qui incombe, au premier chef, la paix et la sécurité internationales. Cet usage abusif et répété du Conseil de sécurité a naturellement fait l'objet d'une évaluation critique générale des effets de la diplomatie multilatérale du Nicaragua sur les Nations Unies. Malgré cela, le Conseil a été une fois de plus convoqué à la demande du Nicaragua pour entendre une nouvelle version de ses accusations éculées selon lesquelles le Nicaragua serait victime de l'agression américaine ou qu'il se trouverait en danger imminent d'être envahi par les Etats-Unis.

Cette accusation si souvent répétée doit être totalement discréditée à l'heure actuelle. Les sandinistes ont de nombreuses fois porté cette accusation - je voudrais simplement indiquer quelques dates : 25 mars 1982; 2 avril 1982; 15 novembre 1982; 9 mai 1983; 30 mars 1984; 2 avril 1984; 2 octobre 1984; 25 octobre 1984; 9 novembre 1984; etc. Mais jamais accusation ne fut portée par une personnalité aussi importante, ni démentie de façon aussi flagrante, que celle lancée par le Commandant Ortega - le porte-parole sandiniste faisant le plus autorité - au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. A cette occasion, le Commandant Ortega a non seulement prédit l'invasion du Nicaragua par les Etats-Unis mais il a été jusqu'à préciser que le 15 octobre 1984 était la date fixée pour ladite invasion. Comme nous le savons tous, le 15 octobre a passé et "l'invasion" ne s'est pas matérialisée. Malgré l'embarras d'une telle situation et nos dénégations patientes et répétées, le Nicaragua persiste à prétendre que les Etats-Unis préparent une invasion. Alors, je répète une fois de plus que les Etats-Unis ne se préparent pas à envahir le Nicaragua.

M. Sorzano (Etats-Unis)

La prédiction d'une invasion américaine imminente n'était naturellement pas la seule prétention des sandinistes qui se soit révélée sans fondement. Il y en a eu beaucoup d'autres. Elles s'accumulent pour montrer que, dans une économie où l'inflation dévalue la monnaie, les prétentions exagérées des sandinistes ont irrémédiablement déprécié leur crédibilité au point qu'aujourd'hui elles ne valent pas beaucoup plus que le cordoba, la monnaie du Nicaragua, qui a également été dramatiquement dévaluée sous le régime sandiniste.

Pendant la même période, devant ce même Conseil, et pour répondre aux allégations sandinistes que je viens de mentionner, les Etats-Unis ont présenté leur point de vue au sujet de la situation en Amérique centrale. Nous espérons que l'on nous pardonnera si, au risque de paraître immodestes, nous faisons valoir que nos propres déclarations concernant la situation en Amérique centrale, et plus précisément au Nicaragua, se sont trouvées vérifiées par les événements ultérieurs. Qu'il me soit permis de les passer en revue.

Nous avons souvent dit que nous étions convaincus que les peuples d'Amérique centrale ont des aspirations démocratiques qui, si elles ne sont pas réprimées arbitrairement, donneront naissance à des gouvernements élus par le peuple, malgré les obstacles économiques, sociaux et politiques importants auxquels ils peuvent s'attendre. Nous l'avons dit il y a quatre ans, au moment où la région traversait sa période la plus sombre, alors qu'il semblait imprudent d'espérer seulement une petite amélioration de la situation politique dans cette partie du monde. Nous savions, bien sûr, que notre point de vue n'était pas partagé universellement et que des légions de sceptiques doutaient de la possibilité d'organiser des élections honnêtes et justes, d'établir des gouvernements élus par le peuple et de maintenir le respect des droits de l'homme dans la région. Mais notre foi dans la force de la volonté démocratique s'est trouvée justifiée et les sceptiques se sont vu contredire par les peuples d'Amérique centrale qui, en plusieurs occasions, ont montré leur désir, leur volonté et leur capacité de se gouverner au moyen de gouvernements démocratiquement constitués.

Pendant cette même période, cependant, les Etats-Unis ont fait valoir au Conseil que les pays de la région n'étaient pas tous orientés vers la démocratie et que des signaux de plus en plus puissants indiquaient que les sandinistes n'étaient pas les réformateurs démocratiques idéalistes que l'on pensait. En vérité,

M. Sorzano (Etats-Unis)

au début du débat, nous avons décrit les signes de plus en plus abondants qui montraient le style, l'esprit et le comportement anti-démocratiques des sandinistes. Nous avons signalé leur mépris pour les droits politiques et les droits de l'homme, leur opposition au pluralisme, leur dédain pour les élections et leur tendance à compter sur la violence et la simple force pour maintenir leur régime. Nous avons dit que, étant donné leur penchant pour les uniformes et le symbolisme militaires, nous assistions à la renaissance - évidemment sous une forme différente - de la dictature militaire traditionnelle, que nous avons espéré voir finalement transcendée par le Nicaragua.

Hélas - et je dois dire que je ne me sens pas consolé par la justesse de nos prédictions - ces premières prédictions se sont trouvées vérifiées non seulement par des déclarations anti-démocratiques, comme celles du Comandante Bayardo Arce, mais aussi par le peuple nicaraguayen lui-même qui, sur la base de ses expériences comparées de Somoza et des sandinistes, a conclu que "El Frente y Somoza son la misma cosa", c'est-à-dire "Le Front sandiniste et Somoza, c'est la même chose". Il est vrai qu'aujourd'hui certains persistent encore à manifester de la sympathie pour les sandinistes et, cependant, même parmi ces derniers, personne n'essaie de défendre la farce des "élections" organisées l'année dernière par les sandinistes, ni de prétendre que les sandinistes sont des démocrates, ni même qu'ils ont des tendances démocratiques. En fait, en se fondant sur le comportement qu'affichent les sandinistes et sur leurs déclarations, l'on ne peut plus s'empêcher de conclure que les sandinistes ont l'intention marxiste-léniniste de convertir le Nicaragua en nouveau satellite totalitaire de l'Union soviétique. Sur ce point aussi, nos premières appréhensions ont été vérifiées et, pour cette raison, nous ne croyons pas que ce soit simplement une erreur tactique grossière de la part du Comandante Ortega de s'être rendu à Moscou. En fait, cette visite ne peut être considérée comme une erreur commise par mégarde que par ceux qui n'ont pas attentivement observé le comportement et suivi les déclarations des sandinistes. Si l'on tient compte de ces aspects, cette visite n'était alors que la suite logique de la politique très bien définie par les sandinistes ces mois derniers.

Au cours des quatre dernières années, nous avons souvent déclaré que les sandinistes sont enclins à prendre des mesures d'intimidation, de déstabilisation et de subversion à l'encontre de leurs voisins. Nous en avons de telles preuves



M. Sorzano (Etats-Unis)

qu'il est impossible de les ignorer. Lorsque les sandinistes ont pris le pouvoir en 1979, et longtemps avant l'apparition d'une opposition interne armée, le Nicaragua s'est lancé dans des préparatifs militaires sans précédent en Amérique centrale. En moins de six ans, les sandinistes se sont dotés d'un appareil militaire d'une puissance de feu et d'une mobilité qui n'ont pas d'équivalent dans la région. Dès le début de 1985, leur armée active comptait plus de 62 000 hommes et leur force totale, comprenant toutes les forces régulières, les forces de réserve, la milice et les forces de sécurité, dépasse maintenant 119 000 hommes, sans compter les milliers de Cubains et les conseillers militaires et de sécurité du bloc soviétique qui se trouvent déjà au Nicaragua. Ils ont aussi au moins 340 tanks et véhicules blindés, plus de 70 obusiers et lanceurs de fusée de longue portée, et 30 hélicoptères, y compris une demi-douzaine d'hélicoptères d'attaque rapide et bien armés. Etant donné que toutes ces forces militaires et ce matériel sont disproportionnés par rapport à la population, à l'économie et aux besoins de défense légitime du pays, leur but réel ne peut que viser à intimider et contraindre les voisins du Nicaragua, dont l'un au moins n'a même pas d'armée.

Les efforts faits par le Nicaragua pour déstabiliser ses voisins et semer la subversion chez eux ont également commencé peu de temps après la venue au pouvoir des sandinistes, et se sont poursuivis sans relâche jusqu'à ce jour. En fait, pendant presque six ans, la politique et les actions du Gouvernement nicaraguayen ne se sont pas atténuées, mais ont été marquées par une agression et des menaces sans cesse croissantes à l'encontre des pays voisins. Je ne vais pas réciter la longue liste des efforts de subversion du Nicaragua contre ses voisins, mais je me limiterai aux plus récents. En effet, il y a quelques semaines, sept agents du service de sécurité nicaraguayen ont été capturés au Honduras. Les agents nicaraguayens ont avoué que c'était le troisième voyage clandestin en six mois qu'ils accomplissaient pour transporter des armes du Nicaragua destinées aux guérillas du Honduras, qu'ils aidaient aussi en ce qui concerne le recrutement et la formation de nouveaux éléments.

Je voudrais compléter le tableau que j'ai donné des événements qui se sont déroulés dans la région au cours des dernières années en ajoutant quelques remarques sur les efforts de négociation du Groupe de Contadora. Les Etats-Unis ont, dès le début, appuyé ces efforts en espérant qu'ils aboutiraient à une

M. Sorzano (Etats-Unis)

solution régionale pacifique négociée pour l'Amérique centrale. Nous continuons de les appuyer. Mais la franchise exige que nous disions que nous restons sceptiques à l'égard des engagements du Nicaragua envers l'esprit et la lettre des 21 objectifs du Groupe de Contadora. Nous nous demandons comment d'autres peuvent croire les sandinistes quand ils disent accepter les objectifs de Contadora alors que le Nicaragua continue de déstabiliser ses voisins et de semer la subversion chez eux, qu'il continue d'accroître, de façon disproportionnée, son potentiel de guerre, qu'il continue de rejeter tous les efforts de réconciliation interne, qu'il continue de mettre au point des structures gouvernementales anti-démocratiques, qu'il continue d'imposer la censure de la presse et qu'il continue de s'éloigner davantage encore du non-alignement. Nous demandons aux membres du Groupe de Contadora de poursuivre leurs efforts et nous invitons les sandinistes à prouver qu'ils acceptent les 21 objectifs du Groupe de Contadora en prenant des mesures concrètes pour les mettre en oeuvre.

M. Sorzano (Etats-Unis)

Notre version des événements politiques, militaires et diplomatiques survenus dans la région au cours des quelques dernières années est indéniable, que l'on considère son contenu général ou que l'on examine les preuves qui peuvent l'étayer. En revanche, les allégations sandinistes quant aux intentions américaines de renverser leur régime ou de préparer une invasion militaire au Nicaragua ne s'appuient sur aucune preuve tangible et se sont révélées fausses par le simple fait que les dates spécifiques auxquelles elle devait avoir lieu sont déjà passées sans qu'elle se réalise.

J'en viens à la plus récente allégation du Nicaragua, selon laquelle notre embargo commercial constitue un acte d'agression et une violation de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'OEA, du GATT et du Traité d'amitié, de commerce et de navigation entre les Etats-Unis et le Nicaragua. Très franchement, ces accusations nous semblent étonnantes.

En effet, le droit commercial coutumier n'oblige nul Etat à commercer avec un autre Etat. Le bon sens suggère, et la pratique internationale confirme, qu'en général un Etat est libre de choisir ses partenaires commerciaux. Dans le cas particulier dont est saisi le Conseil, plusieurs accords énoncent certaines normes relatives au commerce. Tous ces accords, sans exception, permettent à tout Etat d'exercer son droit coutumier et de limiter son commerce dans l'intérêt de sa propre sécurité nationale. En fait, il serait très surprenant qu'un Etat soit obligé de faire passer ses intérêts commerciaux avant les intérêts de sa sécurité nationale. Il est difficile de croire que beaucoup d'Etats accepteraient une telle limitation. Les Etats-Unis ne l'acceptent pas, et les mesures qu'ils ont prises l'ont été en tenant compte seulement de leurs propres prérogatives souveraines. Elles ont été mises au point minutieusement pour ne pas affecter les pays tiers ou soulever des questions extra-territoriales.

Nos mesures ne violent pas non plus le Traité d'amitié, de commerce et de navigation conclu entre nos deux pays. Elles ne violent pas non plus le GATT. Le Traité d'amitié, de commerce et de navigation contient une disposition qui prévoit une exception pour les mesures prises par l'une ou l'autre partie en vue de défendre les intérêts essentiels de sa sécurité. L'article 21 1) d) se lit comme suit : Le présent traité n'empêchera pas l'application de mesures nécessaires pour permettre à une partie de remplir ses obligations en ce qui concerne le maintien ou

M. Sorzano (Etats-Unis)

le rétablissement de la paix et de la sécurité internationale ou de protéger les intérêts essentiels de sa sécurité.

De même, l'article 21 du GATT autorise expressément les mesures qu'une partie considère nécessaires de prendre pour protéger les intérêts essentiels de sa sécurité en temps de guerre ou lors d'autres situations d'urgence dans les relations internationales. En 1981, le Ghana s'est appuyé sur l'article 21 du GATT pour imposer un boycottage du commerce avec le Portugal en raison de la politique de ce pays en Angola. Le représentant du Ghana a alors fait observer qu'aux termes de cet article, chaque partie contractante peut seule juger ce qui est nécessaire à ses intérêts essentiels de sécurité. L'on ne saurait donc s'opposer au Ghana au boycottage de marchandises imposé par le Ghana puisqu'il le juge nécessaire pour des raisons de sécurité. On pourrait faire observer que les intérêts de sécurité d'un pays peuvent être menacés aussi bien par un danger potentiel que par un danger de fait. Le Gouvernement du Ghana estime que la situation en Angola constitue une menace constante pour la paix du continent africain et que toute mesure qui, en faisant pression sur le Gouvernement portugais, pourrait relâcher ce danger est donc justifiée et conforme aux intérêts essentiels de la sécurité du Ghana.

Les mesures que nous avons prises concernant le commerce avec le Nicaragua ne sont donc pas sans précédent. En fait, des mesures économiques de cet ordre sont acceptées communément et sont souvent utilisées en tant qu'instrument légitime de la politique étrangère. En vérité, si je regarde autour de moi, je constate qu'il n'y a sans doute pas un seul membre du Conseil qui n'utilise pas, qui n'a pas utilisé ou qui ne s'est pas dit prêt à utiliser des mesures identiques. Ainsi, par exemple, certains de nos collègues qui n'étaient pas parties au conflit des Falkland/Malvinas ont imposé de strictes sanctions économiques contre l'Argentine. Nous ne pouvons donc croire qu'ils soient maintenant prêts à condamner leurs propres mesures en tant que violation de la Charte et en tant que tentative illégitime de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autrui. Nous ne pouvons croire non plus que d'autres membres du Conseil qui ont déjà imposé des sanctions économiques, des restrictions au trafic aérien commercial et des embargos commerciaux contre l'Afrique du Sud soient prêts à déclarer que ces mesures sont illégales et contraires aux dispositions de la Charte. Nous ne pouvons croire non plus que plusieurs de ceux qui exigent habituellement l'imposition de sanctions

M. Sorzano (Etats-Unis)

économiques et commerciales contre d'autres pays soient maintenant prêts à dire que de telles exigences sont illégales et contraires à la Charte.

Ce n'est pas tout. Dans le cas qui nous occupe, il est particulièrement pertinent de rappeler au Conseil que dans l'exercice de leurs droits souverains, plusieurs pays - notamment les membres du Groupe de Contadora - imposent actuellement et ont imposé dans le passé des mesures économiques contre d'autres pays. Enfin, je rappellerai qu'en 1979 les sandinistes eux-mêmes n'ont nullement critiqué mais, au contraire, encouragé l'imposition de sanctions économiques contre le régime de Somoza et que, d'après une dépêche de l'Agence Reuters en date du 18 juillet 1979, les ministres des affaires étrangères des cinq pays du Pacte andin - l'Equateur, le Pérou, la Bolivie, la Colombie et le Venezuela - ont menacé d'exiger un embargo sur le pétrole à destination du Nicaragua si les sandinistes n'étaient pas autorisés à prendre le pouvoir. D'autres puissances régionales, notamment un membre actuel du Groupe de Contadora, ont pris des mesures analogues.

Par ces précisions je ne cherche pas à accuser mais plutôt à demander au Conseil de comprendre que les mesures prises par les Etats-Unis en ce qui concerne le commerce avec le Nicaragua ne diffèrent pas des mesures que la plupart des membres du Conseil ont prises à un moment ou à un autre. C'est pourquoi condamner, déplorer ou regretter l'embargo américain sur les échanges commerciaux avec le Nicaragua, revient à méconnaître la vérité et l'équité et à adopter le principe : deux poids, deux mesures.

Je vais parler maintenant du projet de résolution qui a été distribué officieusement aux membres du Conseil.

S'il était adopté, nous aurions une résolution absurde sur les plans juridique et logique, qui condamnerait l'embargo des Etats-Unis sur les échanges commerciaux entre le Nicaragua et les Etats-Unis serait condamné en tant que mesure violant le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, mais passerait sous silence la présente intervention massive du Nicaragua dans les affaires intérieures des Etats voisins en vue d'appuyer les agitations marxistes. Ces interventions, que j'ai mentionnées au Conseil, qui ne sont qu'une partie de celles qui sont commises, violent non seulement le principe de non-intervention mais aussi le principe de l'interdiction du recours à la force, direct ou indirect, contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un Etat Membre.

M. Sorzano (Etats-Unis)

Plus précisément, la campagne de subversion et de déstabilisation en Amérique centrale a violé : le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies; les articles 3, 18 et 21 de la Charte révisée de l'OEA, et l'article premier du Traité de Rio.

Les actes du Nicaragua sont également contraires aux principes énoncés dans l'article 3 de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1949 sur les Eléments essentiels de la paix et dans la Déclaration adoptée en 1970 par l'Assemblée générale sur les principes du droit international concernant les relations amicales entre les Etats.

Aujourd'hui, s'inspirant d'"Alice au Pays des merveilles", le Nicaragua cherche à détourner l'attention de sa campagne de déstabilisation et d'ingérence dans les affaires intérieures, en la faisant porter sur la réaction américaine.

Mais de toute évidence, comme je l'ai déjà dit, aucun accord bilatéral ou multilatéral contracté par les Etats-Unis ne les empêche de prendre, à tout le moins, des mesures leur permettant d'éviter que leur propre comportement national - leur propre politique commerciale - ne contribue à encourager la campagne de subversion menée par le Nicaragua. De toute évidence, les pouvoirs économiques d'urgence invoqués par le Président des Etats-Unis, conformément à la législation américaine, témoignent de la gravité que revêt à nos yeux cette préoccupation. Le Gouvernement des Etats-Unis a non seulement le droit mais l'obligation de ne pas faciliter, même indirectement, la guerre secrète menée en Amérique centrale par le Nicaragua.

M. Sorzano (Etats-Unis)

Si nous devons fonctionner dans un monde où l'on ne fait pas de distinction entre l'agression et la légitime défense, entre la subversion et les réactions qu'elle suscite - voie où semble vouloir nous acheminer la projet de résolution - nous saperons alors les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies et les grands principes sur lesquels repose cette organisation. Si nous permettons au Nicaragua, qui a non seulement violé d'une façon flagrante les principes de la non-intervention, du non-recours à la force, ainsi que les dispositions de la Charte sur l'autodétermination et les droits de l'homme - gouvernement qui a refusé d'appliquer les dispositions de la résolution extraordinaire de l'Organisation des Etats américains qui lui a donné légitimité - si nous permettons à un tel gouvernement de dissimuler son comportement agressif en qualifiant d'illégales les mesures commerciales que les Etats-Unis ont dû prendre en conséquence, il ne fait pas de doute que nous portons gravement atteinte à la base même de notre Organisation.

Enfin, qu'il me soit permis d'exprimer le souhait du Gouvernement et du peuple américains à l'égard du peuple du Nicaragua. Je ne puis trouver de meilleur exemple que l'éditorial du 30 avril 1985 du journal nicaraguayen La Prensa, lequel éditorial n'a pas été publié parce qu'il a été totalement censuré par le Bureau sandiniste des communications. Etant donné la prédilection avec laquelle les Sandinistes citent longuement la presse américaine, je crois opportun de leur emprunter à mon tour cette citation de La Prensa. En fait, j'ai l'honneur de le faire et, ce faisant, de démontrer ainsi au monde qu'en dépit de l'intensification de l'oppression sandiniste, l'esprit de liberté, d'honneur et d'indépendance reste très vivace au sein du peuple du Nicaragua.

Cet éditorial s'intitule "Dix choses qui ne peuvent se trouver à Moscou" et voici ce qu'il dit :

"Après le refus par le Congrès de la demande de 14 millions de dollars du Président Reagan, ce n'est pas en Russie que l'on trouvera la solution aux graves problèmes du Nicaragua ni que l'on trouvera la paix. Même si la Russie souhaitait - pour répondre à ses intérêts de grande puissance - nous aider, notre orbite se trouve sur le continent américain : nos voisins sont démocratiques et notre destruction économique est déjà si profonde que nous continuerons à sombrer dans la misère socialiste et à nous ruiner pour une idéologie fanatique que nous voulons appeler 'souveraineté'.

M. Sorzano (Etats-Unis)

Pour payer la Russie de ses faveurs nous devons accroître notre alignement prosoviétique. Et l'on est tout autant privé de souveraineté en tombant dans les serres de l'aigle que dans les pattes de l'ours.

Ce n'est pas la signature d'un traité avec Moscou qui empêchera le Nicaragua de sombrer ni les Nicaraguayens de périr. Le seul traité qui puisse nous sauver est un traité que tous les Nicaraguayens signeraient.

Voici les éléments fondamentaux d'un tel traité :

Premièrement, un véritable non-alignement.

Deuxièmement, la règle du droit, sans lois rétroactives, mais avec des procédures judiciaires, le respect des droits de l'homme et la liberté de dénoncer les abus et d'être à l'abri de ces abus.

Troisièmement, la neutralité politique de l'armée et de la police.

Quatrièmement, l'élimination des comités de défense du sandinisme, qui sont des instruments de pression partisane contre la liberté des citoyens et des obstacles impossibles à surmonter pour le fonctionnement de la démocratie.

Cinquièmement, liberté religieuse complète - l'Etat doit totalement respecter le domaine de la foi et de la conscience et le travail des églises chrétiennes.

Sixièmement, liberté de l'éducation et droit inaliénable des parents de choisir pour leurs enfants l'éducation qu'ils souhaitent.

Septièmement, une économie mixte, ce qui n'est pas uniquement une question définie en termes de pourcentage de la propriété privée qui existe, mais plutôt en termes de protection juridique de l'entrepreneur et du propriétaire de la propriété, qui est actuellement soumise à des confiscations arbitraires et à l'intervention illégale de l'Etat. Pour cette raison, ce point exigerait la révision de toutes les expropriations injustes.

Huitièmement, liberté d'expression et liberté d'organisation et de réunion pour les partis politiques. Le droit à l'accès aux moyens d'information électroniques - télévision -, stricte égalité d'accès du parti au pouvoir et de tous les autres partis.

Neuvièmement, liberté des syndicats.

Dixièmement, amnistie totale et complète."



M. Sorzano (Etats-Unis)

Et c'est ainsi que se termine l'éditorial :

"Voilà les dix éléments qui permettraient d'atteindre la paix. Cette paix ne se trouve pas à Manzanillo ni à Moscou, mais au Nicaragua : c'est pour sauver la révolution qui appartient à tous les Nicaraguayens, et dont la déviation n'entraîne que mort et destruction. Voilà les dix éléments qui permettraient le retour du Nicaragua à un gouvernement démocratique et républicain."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Mexique, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUNOZ LEDO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je vous adresse les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, ce qui confère à un poste aussi élevé les dons d'impartialité et le grand talent diplomatique qui vous distinguent. Nous sommes persuadés que vous saurez mener à bon terme notre débat, débat crucial pour l'avenir des relations internationales et la stabilité de notre continent.

Je remercie les membres du Conseil de me donner la possibilité d'exprimer une nouvelle fois les graves préoccupations du Gouvernement mexicain face à la situation difficile qui règne en Amérique centrale, situation qui risque de s'aggraver davantage à la suite de mesures qui mettent en doute l'ordre juridique international et le droit des peuples à l'autodétermination, tout en diminuant les voies diplomatiques qui s'ouvrent à la négociation et à l'accord entre les parties.

Nous avons entendu à l'ouverture de ce débat la déclaration du Représentant permanent du Nicaragua, dans laquelle il a examiné un certain nombre des faits les plus saillants de la crise centraméricaine, ainsi que les mesures récentes qui ont frappé gravement son pays et qui ont généralement été interprétées comme une escalade des tensions régionales et une mesure de coercition prise contre un Etat Membre de l'Organisation en violation du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Munoz Ledo (Mexique)

C'est un fait bien connu que le Gouvernement des Etats-Unis a, à partir du 7 mai, décrété l'interruption de ses relations commerciales avec le Nicaragua, y compris la suspension du trafic maritime et aérien entre les deux nations.

L'interdiction de mesures coercitives de caractère économique pour violer la volonté souveraine d'un Etat est l'un des principes fondamentaux du droit international consacré dans d'innombrables instruments et accords multilatéraux.

Il convient de rappeler la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée en 1970 par l'Assemblée générale. Cette dernière stipule :

"Aucun Etat ni groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat. En conséquence, non seulement l'intervention armée, mais aussi toute autre forme d'ingérence ou toute menace, dirigées contre la personnalité d'un Etat ou contre ses éléments politiques, économiques et culturels, sont contraires au droit international.

Aucun Etat ne peut appliquer ni encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre Etat à subordonner l'exercice de ses droits souverains et pour obtenir de lui des avantages de quelque ordre que ce soit.

...

Les Etats doivent conduire leurs relations internationales dans les domaines économique, social, culturel, technique et commercial conformément aux principes de l'égalité souveraine et de la non-intervention." (résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale)

Le système interaméricain, lui aussi, souligne le principe de la non-intervention. La Charte des Etats américains stipule que :

"Aucun Etat ne peut appliquer ou prendre des mesures coercitives de caractère économique et politique pour forcer la volonté souveraine d'un autre Etat et obtenir de celui-ci des avantages d'une nature quelconque."

Quant à lui le Système économique latino-américain (SELA) a examiné à plusieurs reprises la question des mesures coercitives. En septembre 1983, lors de sa neuvième réunion extraordinaire, il a condamné l'application de telles mesures

M. Munoz Ledo (Mexique)

aux pays de la région. A l'occasion de sa dixième session ordinaire, en octobre 1984, le Conseil latino-américain a approuvé une autre décision relative à des mesures coercitives, aux termes de laquelle il rappelait les engagements pris par les parties contractantes du GATT et affirmait que l'application de pareilles mesures déjouait les efforts pacifiques du Groupe de Contadora.

De son côté, le droit international coutumier stipule qu'en temps de paix les ports commerciaux doivent être ouverts au trafic international et que l'accès à ceux-ci ne peut être interrompu de manière discriminatoire, en raison du pays d'origine des embarcations.

Conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, il appartient au Conseil de décider des mesures à prendre, à la lumière des faits, pour garantir la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays Membres et pour établir la paix et la sécurité dans la région de l'Amérique centrale.

Le Mexique déplore vivement que l'initiative diplomatique prise par notre gouvernement en vue de sauvegarder les principes fondamentaux de la coexistence internationale dans notre région géographique et culturelle la plus proche se soit heurtée aux obstacles de la force. Nous savons que notre position est conforme à l'attitude unanimement adoptée par la communauté internationale qui est favorable à une solution pacifique du conflit en Amérique centrale, d'une part, et à la détermination historique des peuples d'Amérique latine à défendre leur souveraineté et leur indépendance, dans un climat de respect et de coopération internationaux.

A la fin du mois de septembre de l'année dernière, a eu lieu à San José du Costa Rica une réunion commune des ministres des affaires extérieures des pays de l'Amérique centrale, de la Communauté économique européenne, de l'Espagne, du Portugal et des pays membres du Groupe de Contadora. Parlant au nom de ces derniers, le Secrétaire aux affaires extérieures du Mexique a dit :

"En matière de développement économique et social, l'Acte de Contadora contient des accords en faveur du développement et de l'intégration de l'Amérique centrale. Il comprend par ailleurs des obligations destinées à encourager les échanges commerciaux, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, et interdit la coercition dans les relations économiques de même que les pratiques discriminatoires qui font obstacle aux échanges et aux liens économiques entre les pays."

M. Munoz Ledo (Mexique)

Cette réunion avait pour objectif d'encourager la coopération entre les pays d'Europe occidentale et d'Amérique centrale, ce qui correspond à l'appui que ces pays n'ont cessé d'apporter au processus de Contadora. Les participants ont souligné la nécessité urgente d'encourager le commerce entre les pays d'Amérique centrale, d'une part, et l'Europe, l'Amérique du Nord, le Japon et l'Amérique latine, d'autre part. Il importe d'éviter que soit porté atteinte à l'esprit et à la lettre des accords conclus à San José.

Le Gouvernement mexicain s'est essentiellement efforcé de garantir, dans la région de l'Amérique centrale comme dans n'importe quelle autre région, le droit à l'autodétermination et son corollaire pratique qui est le pluralisme politique, ce pluralisme dont il faut permettre le développement dans tous les pays en fonction de l'organisation sociale de ces derniers afin d'assurer à chaque Etat la pleine souveraineté sur ses propres processus politiques et économiques et la plus grande liberté dans ses relations internationales.

Les différences idéologiques entre les pays, tout comme la diversité de leurs traditions et de leurs structures sociales, ne doivent pas servir de prétexte à des affrontements. Dans un monde complexe et extrêmement divers comme le nôtre, les relations internationales doivent se fonder sur la tolérance, la coopération authentique et la justice et être à l'abri de toute discrimination, hostilité ou exclusive. L'histoire contemporaine est riche d'enseignements quant aux graves dangers qu'il y a à contrevenir à de tels objectifs.

M. Munoz Ledo (Mexique)

A la suite des événements qui ont motivé ce débat, le Gouvernement du Mexique a prononcé une déclaration, dans laquelle il a réaffirmé que la conclusion d'accords politiques entre les parties concernées est le seul moyen qui permette de régler les conflits qui secouent en ce moment la région de l'Amérique centrale.

Mon pays a souligné la nécessité impérieuse de prévenir les tensions susceptibles d'entraîner des affrontements et d'éviter toute friction qui pourrait découler d'un conflit généralisé dans la région, conflit dont les conséquences se feraient sentir au-delà des frontières de l'Amérique centrale.

Le Mexique, avec les pays engagés dans le processus de Contadora, a oeuvré en faveur d'un dialogue sérieux entre tous les Etats de la région, du respect de leur coexistence politique et de leur coopération économique et sociale. Nous voulons empêcher que le conflit que connaît l'Amérique centrale ne devienne un nouvel élément de l'affrontement entre l'Est et l'Ouest. En conséquence, nous avons réaffirmé la valeur du principe du non-alignement comme étant la formule de la coexistence pacifique, ordonnée et harmonieuse en Amérique centrale. Notre objectif visait en fin de compte à promouvoir des solutions strictement latino-américaines à des problèmes que nous sommes seuls à devoir traiter et régler.

Le Mexique a, en outre, mis en oeuvre tous ses efforts en faveur de l'établissement d'un dialogue franc, constructif et à égalité entre les Etats-Unis d'Amérique du Nord et le Nicaragua et il a offert de prêter son territoire à cette fin. Les entretiens de Manzanillo représentent une réelle possibilité de résoudre, au moyen de négociations basées sur un respect réciproque, les divergences existant entre deux Etats souverains avec lesquels nous entretenons de solides relations d'amitié et de coopération.

Ce dialogue a créé en son temps un climat de détente et posé les bases d'un accord qui auraient pu, avec une relative facilité, être consolidées si les contacts s'étaient rétablis. Ce faisant, nous aurions mis de nouveau en marche le mécanisme politique propre à régler de manière civilisée les conflits existants et à prévenir le genre d'agression que le Conseil se voit obligé d'examiner en ce moment.

Le Mexique tient à réaffirmer que les différends régionaux doivent être réglés conformément aux dispositions du Chapitre VI de la Charte. Les mesures économiques coercitives ne sont pas compatibles avec les objectifs recherchés par le processus amorcé à Contadora. Nous en appelons de nouveau à tous les Etats pour qu'ils

M. Munoz Ledo (Mexique)

réagissent par des mesures efficaces et claires à la démarche diplomatique que nous avons entreprise. Nous invitons les pays à reprendre, dans un cadre empreint de dignité, le dialogue interrompu.

La crise qui sévit en Amérique centrale est une question que le Conseil étudie depuis plusieurs années et qui est inscrite en permanence à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Aux termes du paragraphe 2 du dispositif de sa résolution 39/4 du 27 octobre 1984, l'Assemblée générale

"Insiste ... auprès de tous les Etats, et notamment de ceux qui ont des liens et des intérêts dans la région, pour qu'ils respectent les buts et principes de l'Accord de Contadora."

En dépit de l'expression unanime et sans équivoque de la volonté de la communauté internationale, des desseins de nature manifestement belliqueuse continuent de se dresser sur la voie du processus de pacification de l'Amérique centrale. L'heure est venue de choisir entre la paix et la guerre, entre le diktat et le dialogue, entre des principes durables et des passions fugaces.

Le respect scrupuleux des principes du droit des gens et le recours à la négociation diplomatique pour trouver des solutions véritables aux problèmes de notre époque devraient être invariablement les normes régissant la conduite des Etats Membres. Voilà qui, accompagné de décisions politiques qui confirment réellement notre volonté de paix et de justice, marquerait bien mieux la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies que des cérémonies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. LIAN Yufan (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir, vous le distingué représentant de la Thaïlande, pays ami et voisin de la Chine, présider cette réunion. La délégation chinoise vous félicite chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains que, grâce à vos remarquables talents et à votre vaste connaissance de la diplomatie, vous saurez guider le Conseil de manière excellente dans l'accomplissement des tâches importantes qui l'attendent en ce mois de mai. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Javier Arias Stella, du Pérou, pour la contribution très précieuse qu'il a apportée aux travaux du Conseil lorsqu'il en a assumé la présidence, le mois dernier.

M. Lian Yufan (Chine)

La communauté internationale a toujours été fortement préoccupée par la situation en Amérique centrale. Le Conseil de sécurité a maintes fois été saisi de cette question dans le passé et il a réaffirmé énergiquement, au paragraphe 1 du dispositif de sa résolution 530 (1983)

"le droit du Nicaragua et de tous les autres pays de la région de vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri de toute ingérence extérieure;"

Tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale ont adopté des résolutions appuyant fermement les efforts déployés par le Groupe de Contadora pour trouver une solution pacifique au problème de l'Amérique centrale et priant instamment toutes les parties concernées de coopérer avec le Groupe de Contadora. Cependant, ce qui nous préoccupe, c'est que les résolutions des Nations Unies sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté de tous les pays de l'Amérique centrale ne sont toujours pas pleinement appliquées et que nous assistons encore à diverses formes d'ingérence extérieure, qui ont pour résultat de maintenir une situation de troubles et de désordres dans cette région.

Récemment, les Etats-Unis ont déclaré qu'ils imposeraient un embargo commercial au Nicaragua, ce qui a détérioré davantage encore les relations entre les deux Etats. De nombreux pays ont exprimé la préoccupation qu'ils éprouvent à cet égard. La délégation chinoise n'a cessé de réaffirmer que les différends entre Etats doivent être réglés par des négociations pacifiques, conformément aux normes fondamentales qui régissent les relations internationales et sur la base de l'égalité. Nous persistons à déclarer que l'ingérence, par les Etats-Unis, dans les affaires intérieures du Nicaragua et la pression qu'ils exercent sur le Nicaragua en lui imposant un embargo commercial et d'autres mesures constituent des violations des buts et des principes de la Charte des Nations Unies et auront pour effet d'aggraver la tension en Amérique centrale au détriment d'une solution pacifique des problèmes de la région.

M. Liang Yufan (Chine)

La délégation chinoise estime que la question de l'Amérique centrale doit être réglée sur une base juste et impartiale par les pays de l'Amérique centrale eux-mêmes au moyen de négociations, conformément aux principes de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives et de l'autodétermination nationale, à l'abri de toute ingérence extérieure. Le Groupe de Contadora n'a épargné aucun effort pour promouvoir un règlement pacifique et négocié des différends entre les parties intéressées et s'est acquis l'éloge de toute la communauté internationale. La délégation chinoise tient à répéter que la Chine appuie résolument le Groupe de Contadora qui s'emploie à trouver une solution pacifique au problème de l'Amérique centrale, et il espère que les Etats-Unis et les autres parties concernées répondront par des mesures concrètes à l'appel du Groupe de Contadora en faveur de la paix afin que la tension en Amérique centrale soit apaisée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BIERRING (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je suis persuadé que grâce à votre riche expérience de la diplomatie vous apporterez une contribution très importante aux travaux du Conseil et je tiens à vous assurer de toute la coopération de la délégation danoise. En outre, vous représentez un pays avec lequel le Danemark a toujours été uni par des liens d'amitié et de coopération.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer mon admiration pour la manière remarquable avec laquelle votre prédécesseur, le représentant permanent du Pérou, M. Arias Stella, a assumé ses responsabilités le mois dernier.

Une fois de plus, le Conseil est saisi de la grave situation dans la région de l'Amérique centrale.

Des actes de violence entraînant des pertes en vies humaines, des souffrances et la violation des droits de l'homme sont depuis longtemps des faits de la vie quotidienne. La situation tendue depuis plusieurs années a attiré l'attention du monde et est une source de graves préoccupations pour chacun de nous.

La crise en Amérique centrale est étroitement reliée au processus de changement dans lequel sont plongés les pays de la région.



M. Bierring (Danemark)

Les injustices et l'oppression économiques et sociales vieilles de plusieurs siècles sont à la base de la situation d'aujourd'hui. Des solutions justes et durables aux inégalités sociales et au sous-développement économique ne sont pas possibles par la force armée ni par toute autre forme de coercition. L'escalade de la violence ne présente aucun espoir pour les peuples de la région. Seules des réformes économiques et sociales, une répartition plus équitable des ressources et un engagement à l'égard de systèmes démocratiques de gouvernement par des élections libres pourront régler les problèmes sous-jacents des pays concernés. Le respect des principes fondamentaux de la non-ingérence, du caractère inviolable des frontières nationales, de l'autodétermination sans pression de l'extérieur et du règlement pacifique des conflits par la négociation sont d'une importance capitale. On n'a rien à gagner à placer le problème dans un contexte Est-Ouest.

La responsabilité principale de la solution des problèmes de la région repose sur les pays mêmes qui en font partie. Mon gouvernement a donc pleinement appuyé les efforts de paix du Groupe de Contadora depuis leur début. Le processus de Contadora constitue un effort politique et diplomatique qui renferme en puissance des résultats aux conséquences très importantes. Les quatre pays de Contadora, en étroite collaboration avec tous les gouvernements intéressés de l'Amérique centrale ont manifesté une détermination persistante à poursuivre le processus en dépit des difficultés rencontrées, et on en fait obtenu des résultats remarquables. Mais c'est une entreprise fragile et elle exige de toutes les parties directement ou indirectement concernées la plus grande souplesse et la plus grande modération.

Le processus de Contadora s'est rallié l'appui de toute la communauté internationale sans exception. Par la résolution 530 (1983) adoptée à l'unanimité, le Conseil de sécurité s'est félicité des efforts du Groupe de Contadora et a lancé un appel urgent aux Etats intéressés pour qu'ils coopèrent pleinement avec le groupe, tout en réaffirmant par la même occasion le droit du Nicaragua et de tous les autres pays de la région à vivre dans la paix et dans la sécurité, à l'abri de toute ingérence extérieure. Depuis lors, ces positions ont été appuyées par des résolutions de l'Assemblée générale, adoptées elles aussi à l'unanimité. Ce consensus international et cet appui pour l'effort de Contadora doivent être maintenus.

En septembre dernier, une conférence des Ministres des affaires étrangères a eu lieu à San José entre la Communauté européenne et ses Etats membres, le

M. Bierring (Danemark)

Portugal et l'Espagne, les Etats de l'Amérique centrale et les Etats du Groupe de Contadora. Dans le communiqué commun publié à la suite de cette réunion, les ministres ont réaffirmé leur engagement à l'égard des objectifs de paix, de démocratie, de sécurité et de développement économique et social et de stabilité politique en Amérique centrale. Ils ont à cette occasion inauguré une nouvelle structure de dialogue politique et économique entre l'Europe et l'Amérique centrale. Les ministres sont également convenus d'accroître et de diversifier leur commerce mutuel dans toute la mesure du possible, et compte tenu de l'importance qu'a le développement économique pour les pays de l'Amérique centrale, la Communauté s'est engagée à faire tout ce qui est possible pour favoriser le développement de la région dans le contexte de ses programmes, présents et à venir, d'appui aux pays en développement.

Mon gouvernement, qui croit en la valeur du commerce et de la coopération économique tels qu'exprimés dans le communiqué de San José, mon Gouvernement est convaincu que l'imposition de sanctions économiques - bien que ne violant pas le droit international général - ne facilitera en rien la solution des problèmes et n'aidera pas à réduire les conflits dans la région. Il est compréhensible que la situation d'instabilité et de désordre qui sévit dans la région depuis longtemps inquiète les pays voisins. Cependant la tension dans la région va s'accroître et cet embargo compromet gravement le processus de Contadora, diminuant ainsi le seul espoir réel de paix et de prospérité pour l'Amérique centrale.

Les Etats-Unis ont donné la preuve dans le passé, d'une manière remarquablement magnanime, qu'ils voulaient et pouvaient fournir une assistance à grande échelle à des pays et des régions dans le besoin. Le moment est venu de faire de cette crise de l'Amérique centrale l'occasion : saisir l'élan d'aider les pays de la région non seulement à se libérer de l'agression et de la violence mais aussi de promouvoir leur développement économique et social.

Entre-temps, nous lançons un appel urgent a toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre toute mesure susceptible d'aggraver encore la situation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Danemark pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. TROYANOVSKI (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Je voudrais tout d'abord vous saluer, Monsieur le Président et représentant de la Thaïlande, au poste élevé de Président du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que grâce au talent diplomatique qui vous est propre vous poursuivrez avec succès la direction des travaux du Conseil pendant le mois de mai.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le représentant du Pérou, l'ambassadeur Arias Stella, pour la façon expérimentée - je devrais dire magistrale - dont il a assumé les fonctions de Président durant le mois d'avril, un mois très chargé pour le Conseil.

Pour commencer mon intervention, je voudrais dire quelques mots au sujet du quarantième anniversaire de la fin de la guerre. Cet anniversaire est célébré avec solennité aujourd'hui en Union soviétique.

En commémorant cette grande victoire, le peuple soviétique, qui fut un élément décisif dans la victoire sur le fascisme, n'a pas oublié l'importante contribution faite à la lutte contre l'ennemi commun par les peuples de la coalition anti-hitlérienne, par les combattants des armées de libération populaire, les partisans, les résistants clandestins, tous ceux qui ont participé au soulèvement antifasciste et aux mouvements de résistance.

L'alliance militaire qui a pris naissance pendant ces années de guerre a montré le potentiel de coopération qu'engendre la lutte commune pour la paix et pour un avenir meilleur pour l'humanité.

Un message a été publié aujourd'hui par le Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, le Presidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Conseil des Ministres de l'Union soviétique. Ce message a pour titre "A tous les peuples, parlements et gouvernements de tous les pays à l'occasion du quarantième anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale" et il souligne que :

M. Troyanovski (URSS)

"L'une des principales leçons que nous devons tirer est que l'agression doit être combattue d'une manière résolue et concertée avant que le feu de la guerre ne se propage."

Aujourd'hui, le peuple soviétique lance un appel à tous les peuples, parlements et gouvernements pour qu'ils écoutent la voix de la raison et que, par leurs efforts collectifs et concrets, ils préviennent le glissement vers l'abîme d'une catastrophe nucléaire et barrent la route à une nouvelle guerre. L'Organisation des Nations Unies est sans aucun doute appelée à jouer un rôle important à cet égard. Ce message indique qu'il est de l'intérêt de tous les pays de contribuer au renforcement de l'efficacité des Nations Unies en tant qu'instrument international de paix et de sécurité des peuples et de la réalisation des nobles objectifs consacrés dans sa Charte : épargner les générations futures du fléau de la guerre et vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage.

La délégation de l'Union soviétique a appuyé la demande de réunion d'urgence du Conseil de sécurité présentée par le Nicaragua. Nous avons écouté attentivement la déclaration faite ici par le représentant permanent du Nicaragua, l'ambassadeur Chamorro Mora. Les faits mentionnés dans cette déclaration très bien préparée et équilibrée confirment le bien-fondé de cette demande. La préoccupation profonde ressentie devant la situation qui règne en Amérique centrale a été exprimée très clairement aujourd'hui dans les déclarations faites par les représentants d'un certain nombre d'Etats Membres des Nations Unies. Nombre d'entre eux ont exprimé - et je suppose que les orateurs suivants feront de même - l'opinion commune du Mouvement des non-alignés, qui comprend une centaine d'Etats. Le bureau de coordination de ce Mouvement a examiné, le 7 mai de cette année, l'évolution dangereuse de la situation autour du Nicaragua et a condamné énergiquement les actes illicites dirigés contre ce pays. A notre avis, ces sentiments sont parfaitement justifiés.

Au cours des quatre dernières années, les questions liées à la situation en Amérique centrale ont figuré constamment à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Il nous faut constater qu'en dépit des résolutions adoptées par les Nations Unies, la situation dans cette région va se dégradant et devient un foyer dangereux de tensions internationales. On n'y trouve qu'une seule cause : l'escalade constante des mesures prises par les Etats-Unis contre le Nicaragua, dans le dessein de

M. Troyanovski (URSS)

s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain et de renverser son gouvernement légitime. Les préparatifs en vue d'un accroissement des opérations armées menées par les partisans de Somoza et leurs alliés s'accélérent et sont coordonnées directement par un personnel américain. Ce printemps a été marqué par une recrudescence des préparatifs militaires en Amérique centrale de la part des forces des Etats-Unis, qui ont de toute évidence des visées interventionnistes. J'en donnerai pour preuves le nombre sans précédent des effectifs américains qui ont été affectés dans cette région, dans le cadre des manoeuvres "Big Pine" et "Universal Trek" et le fait que les opérations de débarquement par les blindés américains ont été encore améliorées.

Les territoires de certains Etats d'Amérique centrale ont été transformés actuellement en tremplin pour une guerre dévastatrice dirigée contre le Nicaragua. Cherchant à résoudre par la force le problème de l'Amérique centrale, les Etats-Unis ont pour tactique de faire obstacle à toutes les possibilités de règlement politique dans la région. C'est par la faute des Etats-Unis, précisément, que les pourparlers entre le Nicaragua et les Etats-Unis ont été interrompus et que, sous des prétextes fallacieux, les efforts de paix du Groupe de Contadora ont été entravés. Systématiquement, et sans se donner la peine de justifier sa position, Washington a rejeté toutes les propositions constructives présentées par le Gouvernement nicaraguayen et a ignoré toutes ses manifestations de bonne volonté.

De temps à autre, poursuivant des objectifs tactiques évidents, les Etats-Unis n'hésitent pas à recourir à des stratagèmes conçus pour masquer une nouvelle étape, encore plus dangereuse, de leur politique agressive dans la région. Cependant, sous couvert de prétendus plans de paix, ils exigent en fait un changement de régime à l'intérieur du Nicaragua et un changement dans sa politique extérieure. Sous forme d'ultimatum, ils indiquent à un pays souverain avec quels Etats il peut entretenir des relations et avec quels Etats il ne le peut.

Comme l'a dit à juste titre le Président de la Colombie, M. Betancourt, ces plans ne sont rien d'autre que des "préparatifs de guerre". En fait, il est devenu notoire que l'on prévoit d'augmenter l'ensemble des forces révolutionnaires jusqu'à un effectif de 35 000 hommes. En même temps, on fait ouvertement état de la possibilité d'utiliser des forces armées américaines contre le Nicaragua si ce dernier ne cède pas à un chantage et à des pressions brutales.

M. Troyanovsky (URSS)

En même temps, d'après les nouvelles qui nous sont parvenues, le Pentagone met activement au point les éléments d'une nouvelle action militaire en Amérique centrale en tenant compte de ses "expériences" du Liban et de la Grenade. Il semblerait que les leçons d'un passé assez récent et, notamment, des dix dernières années, n'aient pas été suffisamment apprises. En vérité, les anciens avaient raison de dire : "Quand les dieux veulent la perte de quelqu'un, ils lui font perdre la raison".

Tous ces actes sont perpétrés ouvertement, en foulant aux pieds les normes les plus élémentaires de la morale, le droit international et la Charte des Nations Unies. Une telle politique ne peut que susciter une inquiétude justifiée dans le monde entier et une indignation croissante aux Etats-Unis mêmes.

Le dernier maillon de la chaîne de mesures illégales a été l'imposition, par les Etats-Unis, d'un embargo commercial et d'autres mesures discriminatoires de caractère économique à l'encontre du Nicaragua. Toutes ces mesures sont prises à l'encontre des principes internationaux établis et au mépris des obligations bilatérales et multilatérales que doivent assumer les Etats-Unis dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations. Il est clair qu'on se fixe pour but de détériorer davantage l'économie d'un pays en développement et de mettre son peuple à genou par un blocus commercial. L'on ne cache pas que ce genre d'action doit renforcer la politique générale d'intervention à l'encontre du Nicaragua.

L'on sait que les restrictions politiques unilatérales apportées au commerce et que toutes sortes de boycottages arbitraires et de sanctions illégales créent, dans les relations économiques internationales, un climat de tension et de méfiance et sapent les fondements juridiques de ces relations. Il convient de rappeler aussi qu'alors qu'ils imposent arbitrairement des embargos et des blocus contre différents Etats qui ne veulent pas obéir à Washington, les Etats-Unis eux-mêmes défendent et protègent obstinément, depuis de nombreuses années, le régime raciste de Pretoria contre l'adoption, par le Conseil de sécurité, de sanctions internationales efficaces.

Nous serions reconnaissants à la délégation des Etats-Unis si elle expliquait au Conseil pourquoi, chaque fois qu'il est question d'adopter des sanctions contre l'Afrique du Sud, les représentants des Etats-Unis affirment que cela ne donnerait

M. Troyanovsky (URSS)

pas le résultat souhaité. Ils prétendent que, dans le cas du régime d'apartheid, il faut instituer un dialogue et une "coopération constructive". Mais, à l'égard du Nicaragua, l'on adopte des sanctions avec la plus grande facilité, dans le but évident d'empêcher tout dialogue ou toute solution pacifique de la question.

La déclaration que le représentant des Etats-Unis a faite aujourd'hui n'a fait que corroborer les arguments présentés par le Nicaragua. Cette déclaration visait essentiellement à essayer de justifier les ingérences croissantes des Etats-Unis dans les affaires de ce petit pays. Le représentant des Etats-Unis a essayé d'expliquer pourquoi son gouvernement devait s'ingérer dans les affaires d'un autre pays, mais il n'a rien dit à propos du point principal en question : qui a donné à Washington le droit d'intervenir de la sorte? Voilà une question à laquelle le Conseil de sécurité souhaiterait qu'il soit répondu. Il n'a reçu aucune réponse jusqu'à présent.

Le représentant des Etats-Unis a accusé le Nicaragua de s'être ingéré dans les affaires de ses voisins, mais on se demande pourquoi ceux-ci et d'autres pays d'Amérique latine ou bien sont restés silencieux à ce sujet ou bien se sont élevés contre les activités des Etats-Unis. Enfin, lorsqu'il a affirmé l'existence de relations particulières entre le Nicaragua et l'Union soviétique, le représentant des Etats-Unis n'a pu vraiment citer qu'un seul fait à l'appui de ses affirmations, à savoir que le Président Ortega s'était rendu à Moscou. Il serait tout de même exagéré d'associer chacune des visites faites par un chef d'Etat dans la capitale d'un pays étranger à une quelconque activité subversive. A ce propos, je songe que, demain, le Président Ortega se trouvera à Madrid.

Les événements qui se déroulent actuellement autour du Nicaragua doivent être considérés dans un contexte plus large. Comme l'a souligné Mikhaïl Gorbatchev, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, dans sa déclaration du 23 avril dernier :

"Les Etats-Unis s'arrogent ouvertement le droit de s'ingérer partout et en tous lieux. Ils ignorent et, bien souvent, vont même jusqu'à fouler aux pieds directement les intérêts des autres pays et des autres peuples, les traditions régissant les relations internationales, ainsi que les traités et les accords en vigueur. Ils créent sans cesse des foyers de conflit et de danger militaire, en exacerbant la situation tantôt dans une région, tantôt dans une

M. Troyanovsky (URSS)

autre. Aujourd'hui, les Etats-Unis menacent de répression militaire le peuple héroïque du Nicaragua, qu'ils voudraient priver de sa liberté et de sa souveraineté, comme ils l'ont fait à la Grenade."

L'Union soviétique rejette catégoriquement et condamne la politique d'agression contre le Nicaragua, la politique d'ingérence dans ses affaires intérieures et la politique de terrorisme d'Etat menée contre ce pays. Nous sommes prêts à défendre les droits inaliénables du peuple du Nicaragua à se développer dans la liberté, la démocratie et l'indépendance, et nous sommes fermement solidaires de la lutte qu'il mène contre les manoeuvres agressives de l'impérialisme. Notre position de principe a été à nouveau confirmée au cours de la visite faite récemment dans notre pays par une délégation du Nicaragua, dirigée par le Président Ortega.

Ce n'est pas par la voie des pressions coercitives, des ultimatums ou de l'embargo que l'on pourra résoudre les problèmes de l'Amérique centrale, mais seulement par la voie d'un règlement pacifique, c'est-à-dire au moyen de pourparlers qui tiendraient compte des intérêts légitimes et du respect de la souveraineté de tous les Etats de la région. Il n'est pas trop tard pour se lancer dans cette voie dictée par la Charte des Nations Unies. Partant de ce principe, l'Union soviétique souhaite une intensification des efforts du Groupe de Contadora et appuie les initiatives du Gouvernement du Nicaragua visant à instaurer un dialogue et à éliminer la tension en Amérique centrale.

En fait, c'est la seule position que puissent adopter ceux qui ont à coeur les idéaux de paix et qui acceptent dans les faits et défendent les principes de la Charte des Nations Unies. C'est ce qu'exigent les décisions prises par consensus aux Nations Unies touchant la situation en Amérique centrale, et notamment la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité ainsi que les résolutions 38/10 et 39/4 de l'Assemblée générale. Les réactions de vive indignation suscitées dans le monde par les dernières mesures prises par le gouvernement actuel à Washington nous le montrent de façon manifeste.



M. Troyanovsky (URSS)

A notre avis, pour s'acquitter justement de ses responsabilités, le Conseil de sécurité devrait exiger le respect du droit du Nicaragua de déterminer librement, comme tous les autres pays, son régime politique, économique et social, condamner l'intervention par la force dans les affaires de l'Amérique centrale et l'imposition illégitime d'un embargo économique et demander la cessation immédiate de telles mesures.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. WOOLCOTT (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je pourrais parler des liens qui unissent nos deux pays, mais qu'il me suffise de dire que je suis enchanté de pouvoir vous féliciter en tant qu'éminent représentant d'un pays de la région de l'Asie du Sud-Est, une région dont l'Australie se considère partie intégrante, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je puis vous assurer que ma délégation est certaine que vous saurez vous acquitter de vos responsabilités de façon exemplaire.

Nous exprimons également notre gratitude à l'ambassadeur Arias Stella, qui a présidé le Conseil pendant le mois d'avril, et qui s'est acquitté de ses fonctions avec adresse et efficacité.

Nous examinons aujourd'hui les événements survenus dans une région qui a une longue histoire de violence et d'insécurité. C'est une région qui connaît de graves problèmes économiques, sociaux et politiques qui sont le fruit de siècles d'exploitation et d'injustice.

Les problèmes de la région ne sont peut-être pas nouveaux, mais ils n'en sont pas moins graves, et la communauté internationale a l'obligation de faire preuve du sens des responsabilités en se penchant sur l'évolution de la situation en Amérique centrale et de faire aussi tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer le sort des peuples de la région.

Mon pays est situé très loin de l'Amérique centrale, mais en tant que membre du Conseil de sécurité il a l'obligation de jouer un rôle constructif et responsable dans la recherche de solutions pacifiques à ces problèmes dont est saisi le Conseil.

Les vues de l'Australie concernant la situation ont été clairement exprimées à de nombreuses reprises depuis environ un an. Nous avons souligné qu'il existait des situations économiques et sociales injustes qui sont la source fondamentale des problèmes de la région, et nous avons demandé instamment que le conflit Est-Ouest soit tenu à l'écart de l'Amérique centrale.

Nous avons demandé à tous les pays d'appuyer les mesures du Groupe de Contadora, qui cherche des solutions pacifiques et négociées aux conflits de la région. Nous avons pris note du souci exprimé par les pays du Groupe de Contadora

M. Woolcott (Australie)

et par d'autres pays qui ont des liens étroits avec la région, par exemple le Canada, le Pérou, le Brésil, l'Argentine et le Mexique, d'éviter que ce processus soit mis en danger. Les solutions aux problèmes de la région doivent être trouvées par les peuples de la région; elles ne peuvent être imposées de l'extérieur.

Le Conseil de sécurité ne doit rien ménager pour appuyer ce processus de négociation. Si le Groupe de Contadora est chargé de la tâche la plus difficile, le Conseil, lui, peut l'aider en désignant les principes et les pratiques qui doivent servir de directives à tous les Etats concernés. Plus important encore, tous les Etats doivent s'acquitter de bonne foi des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, y compris les obligations de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, de façon à ne pas mettre en danger la paix et la sécurité internationales non plus que la justice.

Considérant que ces principes généraux s'appliquent au cas particulier de l'Amérique centrale, nous allons faire certaines observations.

Tous les Etats de l'Amérique centrale ont le droit de vivre en paix et en sécurité, à l'abri de toute ingérence extérieure. Ce principe a été réaffirmé dans la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, qui reste valable aujourd'hui,

Le Nicaragua a le droit de choisir sa propre forme de gouvernement, sans ingérence extérieure.

Le recours à la force pour régler les différends est à déplorer, sans égard à celui qui l'emploie. Le cycle de violence en Amérique centrale doit cesser.

Le processus de Contadora doit être pleinement appuyé par tous les Etats, pas seulement en paroles mais en actes.

Selon nous, les sanctions commerciales dans le cas présent ne permettront pas de parvenir à l'objectif qu'elles sont censées réaliser, mais iront sans doute à l'encontre de celui-ci, c'est-à-dire qu'elles accroîtront les tensions et gêneront par conséquent le processus de Contadora.

Ma délégation a écouté attentivement les déclarations des orateurs qui m'ont précédé. L'Australie comprend les préoccupations des Etats-Unis dans la région et ne nie pas qu'ils ont le droit de s'inquiéter de ce qui se passe si près de leurs frontières. Il est naturel que les pays s'inquiètent de ce qui se passe dans leur voisinage. C'est dans ce contexte que le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Australie ont dit clairement qu'ils ne considèrent

M. Woolcott (Australie)

pas, vu les circonstances, que l'imposition de sanctions commerciales constituent les mesures appropriées. Le Gouvernement australien regrette que ces mesures aient été prises.

Pour terminer, je lance un appel à tous les pays concernés pour qu'ils s'abstiennent de recourir à la violence ou d'appuyer la violence en Amérique centrale. L'Australie lance un appel à toutes les parties pour qu'elles évitent toute provocation qui pourrait accroître les tensions ou compliquer la recherche d'une solution pacifique aux problèmes de la région.

L'Australie exprime solennellement l'espoir que toutes les parties adopteront la voie du dialogue et de la négociation dans la conduite de leurs relations. Par cette voie, ils pourront oeuvrer de concert pour instituer les réformes politiques, économiques et sociales en tant que mesures indispensables à l'instauration, dans toute la région, de gouvernements stables, choisis démocratiquement, et pour parvenir à l'amélioration tant désirée dans le domaine des droits de l'homme. Tel est l'objectif auquel toutes les parties doivent se consacrer. C'est l'objectif que toutes les parties doivent s'efforcer d'atteindre. L'Australie espère que le présent débat du Conseil de sécurité jouera un certain rôle dans la réalisation de ces objectifs.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

M. de KEMOULARIA (France) : Monsieur le Président, je me joins avec plaisir aux orateurs précédents pour vous adresser mes plus vives félicitations pour votre présidence. Ai-je besoin d'évoquer les liens anciens d'amitié qui lient nos deux pays? Ayant le plaisir de vous connaître mieux depuis quelques mois, grâce à nos contacts amicaux, je sais que votre sens de la négociation et votre souple mais efficace autorité serviront bien votre présidence. Je veux également dire à votre prédécesseur, l'ambassadeur Arias Stella, combien sa propre présidence a été appréciée par ma délégation. Son expérience diplomatique, sa courtoisie naturelle ont eu un effet positif dans nos négociations. Il sait également comme moi la haute qualité des relations qui unissent depuis longtemps nos deux nations - je devrais dire depuis l'origine.

Je ne saurais manquer de rappeler au Conseil les préoccupations qu'inspire à mon gouvernement toute montée des tensions en Amérique centrale, quelle qu'en soit l'origine.

M. de Kemoularia (France)

Lorsque des actions militaires ont amené le Conseil de sécurité à se prononcer, en mai 1983, par la résolution 530 (1983), nous avons pu nous féliciter que certains principes fondamentaux contenus dans la Charte de notre Organisation aient été réaffirmés à l'unanimité des membres du Conseil, en particulier "l'obligation pour les Etats de régler leurs différends exclusivement par des moyens pacifiques".

Cette unanimité pour la recherche d'une évolution pacifique en Amérique centrale et le soutien aux efforts du Groupe de Contadora se sont exprimés également au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée générale dans les résolutions 38/10 et 39/4.

C'est cette orientation que nous entendons voir poursuivie, afin qu'un règlement régional durable soit trouvé en Amérique centrale. La conclusion et l'application de l'acte de Contadora constituent, en effet, le moyen pour que chaque pays d'Amérique centrale puisse se développer selon la ligne librement choisie par sa populations.

M. de Kemoullaria (France)

L'entreprise du Groupe de Contadora ne peut qu'être contrariée par les mesures de coercition qui viennent d'être prises à l'encontre du Nicaragua. Mon pays les regrette d'autant plus que l'Europe des Dix vient d'envoyer auprès du Groupe et des Etats d'Amérique centrale une mission spéciale de bonne volonté.

De telles mesures économiques, comme celles d'une autre nature qui avaient conduit le Conseil à se réunir au mois d'avril 1984, pèseront sur la vie même des populations déjà durement éprouvées. Elles portent en germe de nouvelles tensions internes. En Amérique centrale comme ailleurs, il ne saurait y avoir, nous en sommes convaincus, de démocratie véritable et durable que fondée sur la paix et sur le développement économique et social. C'est pourquoi la France y appuie les processus de négociation et entretient avec les Etats de cette région des relations de coopération.

Aussi la France ne peut-elle que lancer un appel pressant au dialogue en réaffirmant son attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, à la poursuite du processus de Contadora et à toutes les négociations bilatérales engagées en vue de l'apaisement nécessaire et urgent des tensions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que grâce à vos talents et à votre grande expérience, vous saurez diriger avec succès les travaux de cet important organe.

Par la même occasion, qu'il me soit permis de féliciter l'ambassadeur Arias Stella, du Pérou, notre éminent collègue venant de cette Amérique qui nous observe aujourd'hui et qui place tous ses espoirs dans l'aptitude du Conseil à régler cette situation particulièrement difficile que connaît le Nicaragua, et de le remercier pour la façon excellente dont il s'est acquitté de sa tâche le mois dernier. L'excellent travail accompli par l'ambassadeur Arias Stella au Conseil est un fidèle témoignage de sa préoccupation et de son engagement à l'égard de nos peuples.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Il faut à nouveau attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la situation créée par l'embargo unilatéral injustifié que le Gouvernement de Washington a imposé au Nicaragua. Ce nouveau pas dans l'escalade de l'action du Gouvernement américain contre le peuple du Nicaragua s'ajoute aux nombreux actes d'agression politique, économique et militaire que ce pays a dû subir presque dès le moment où la dictature des Somozas, fruit illégitime de l'intervention militaire yankee au Nicaragua, a été abolie.

Le harcèlement politique, les campagnes de presse destinées à déformer l'image de la révolution sandiniste, l'entraînement, l'armement et le financement des bandes contre-révolutionnaires, le minage des ports et l'organisation d'interminables manoeuvres militaires sur les frontières et les côtes du Nicaragua s'accompagnent aujourd'hui d'un embargo dont le but est de faire mourir de faim le peuple du Nicaragua.

Le prétexte auquel on a recours aujourd'hui pour imposer cet embargo criminel est le voyage du Président du Nicaragua en Union soviétique. Depuis quand le Président d'un pays souverain et indépendant doit-il demander à Washington une autorisation pour faire un voyage dans une autre capitale? Au nom de quel précepte juridique ou moral les Etats-Unis s'arrogent-ils un tel droit?

Il est temps que la voix de la raison, de l'entente et de l'intelligence humaines l'emporte. Il faut que ceux qui systématiquement depuis des années enveniment par des fables l'atmosphère dans la région de l'Amérique centrale arrêtent cette escalade et évitent ainsi de nouvelles souffrances, de nouveaux meurtres et de nouvelles destructions.

Le Gouvernement de Washington devrait être encouragé à réfléchir sereinement au fait que ses alliés réunis à Bonn il y a à peine quelques jours ont exprimé leur désaccord devant l'embargo contre le Nicaragua. Dans d'autres latitudes, les amis des Etats-Unis ont uni leur voix à ceux qui s'opposent à cette mesure. Jamais l'isolement n'a été plus grand. Et il est bon qu'il en soit ainsi et que l'on étudie cette situation pour que ce désaccord se traduise par une politique différente de celle que mènent les Etats-Unis depuis des années contre le Nicaragua.

Pourquoi ne pas négocier sereinement et honnêtement avec le Nicaragua? Pourquoi ne pas appuyer par des faits concrets et sérieux les efforts du

M. Oramas Oliva (Cuba)

Groupe de Contadora pour trouver une solution pacifique, alors que le Nicaragua a donné la preuve de sa souplesse et de sa volonté politique de négocier?

Cet embargo représente un coup dur pour les efforts de Contadora dans la recherche d'une solution. L'embargo doit être rapporté par ceux qui l'ont imposé, ce qui permettrait d'assainir le climat dans la région.

Pourquoi les Etats-Unis ne font-ils pas preuve d'intelligence et de courage politique en négociant avec le Gouvernement constitutionnel légitime du Nicaragua, présidé par Daniel Ortega?

Cuba, depuis 26 ans déjà, est également la victime de cette politique criminelle et inhumaine du blocus qui fait souffrir les peuples, mais en même temps les rend plus forts et en fait des partisans plus résolus de la cause qu'ils défendent.

Tout comme il y a 40 ans lorsque le bruit des canons s'est éteint et que des ruines provoquées par les bombes dans cette guerre cruelle menée par les nazis et les fascistes une clameur s'est fait entendre, une clameur se fait entendre à nouveau aujourd'hui de la part de tous les peuples : la paix, la paix pour se consacrer tout entier au développement.

La paix pour rendre sa dignité au peuple du Nicaragua. La paix pour reconstruire ce pays détruit par Somoza. La paix pour reconstruire ce qui a été détruit par les bandes assassines des sbires de Somoza qui sont aujourd'hui appuyées par la CIA.

Nous demandons au Conseil de sécurité d'entendre le cri de nos peuples d'Amérique, de faire ce que lui demande la Charte des Nations Unies et d'accorder à Contadora l'appui qu'il mérite pour imposer la voix de la raison et du dialogue et pour faire taire les canons et arrêter les embargos cruels des tout puissants.

Le Gouvernement des Etats-Unis a adopté unilatéralement un embargo qui, aux termes de la Charte des Nations Unies, relève de la compétence du Conseil de sécurité. Nous condamnons fermement cette mesure absurde, illogique et immorale qui, je le répète, est bien connue à Cuba puisqu'elle nous a été imposée il y a 26 ans et qu'elle pourrait bien être adoptée demain contre tout autre pays qui ne suivrait les diktats de Washington.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de la République-Unie de Tanzanie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.



M. LWENO (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier et, par votre intermédiaire, remercier les autres membres du Conseil, de l'occasion qui est donnée à ma délégation de participer aux délibérations du Conseil sur la question qui nous occupe. Ma délégation tient par ailleurs à s'associer aux orateurs qui l'ont précédée pour vous rendre l'hommage que vous méritez tellement pour avoir si bien dirigé les travaux du Conseil pendant ce mois. De même, nos éloges vont à votre prédécesseur pour la façon dont il a guidé le Conseil durant le mois d'avril.

A l'instar de tous les membres épris de paix de la communauté internationale, la délégation tanzanienne suit avec grande préoccupation les événements en Amérique centrale. C'est dire qu'elle suit également avec un grand intérêt le débat qui se déroule au Conseil à propos de la plainte du Nicaragua. Nous pensons que ce sont les principes mêmes des Nations Unies dont presque toutes les nations, sinon toutes, dépendent pour leur survie et sur lesquels repose l'avenir de la paix et de la sécurité qui sont en jeu dans la situation de toute évidence explosive qui règne dans la région.

En plus d'une occasion, le Mouvement non aligné, dont mon pays est un membre fidèle, a passé en revue la situation en Amérique centrale et a exprimé sa préoccupation devant les événements très inquiétants qui s'y déroulent. Alors que la sécurité des Etats de la région est victime d'un travail de sape, ces événements constituent maintenant une grave menace pour la paix internationale. Autrement dit, la plainte opportunément présentée par le Nicaragua à ce conseil et l'appel lancé par ce pays en faveur d'un règlement pacifique du différend ne peuvent être qu'entendus car nous y voyons l'expression de l'esprit même qui doit guider toutes les parties intéressées. Nous saisissons donc cette occasion pour nous associer à l'appel lancé par le Gouvernement et par le peuple du Nicaragua.

On ne saurait trop insister sur le fait qu'une solution durable du problème, en ce qui concerne non seulement le Nicaragua mais la région dans son ensemble, doit reposer sur le strict respect des principes de la Charte, en particulier sur le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats. Dans le cas du Nicaragua, pays non-aligné, son non-alignement doit être respecté. C'est dire que les parties doivent s'abstenir de tout acte

M. Lweno (Rép.-Unie de Tanzanie)

susceptible d'être considéré comme une agression ou comme une ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et qu'il ne faut épargner aucun effort pour trouver, par des moyens pacifiques, la solution de tous les différends.

Depuis un certain temps déjà, le Groupe de Contadora s'efforce de parvenir à un règlement pacifique des différends entre les pays de l'Amérique centrale. Ils s'oppose à l'ingérence extérieure et cherche à apaiser les tensions. La Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela se sont, avec les cinq pays d'Amérique centrale, engagés à diverses reprises dans des négociations, donnant ainsi à la situation dans la région une orientation positive. Et pourtant, l'indépendance et la souveraineté du Nicaragua, comme celles d'autres pays de l'Amérique centrale, font l'objet de menaces constantes de l'extérieur, empêchant une atténuation de la tension en Amérique centrale. Voilà qui ne peut manquer de préoccuper vivement la communauté internationale.

Lors de la trente-huitième session de l'Assemblée générale a été adoptée la résolution 38/10 sur "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix" que nombre d'entre nous considèrent être l'une des décisions les plus importantes de la session en question. Cette résolution est le fruit de nombreuses heures - et même de nombreux jours - de négociations fort difficiles entre les membres du Groupe de Contadora et les pays directement concernés. Nous le savons tous, cette résolution réaffirme sans équivoque le droit qu'ont tous les pays de la région de l'Amérique centrale de vivre en paix et de décider de leur propre avenir, sans aucune ingérence ni intervention étrangères. Elle affirme par ailleurs que le respect de la souveraineté et de l'indépendance de tous les Etats de la région est essentiel pour assurer la sécurité et la coexistence pacifique des Etats d'Amérique centrale tout en exprimant l'appui de l'Assemblée générale pour les efforts du Groupe de Contadora.

Nous avons pensé qu'une déclaration aussi nette, adoptée sans vote par l'Assemblée générale, augurait bien de la solution pacifique et négociée aux problèmes de la région. Plus important encore, nous nous attendions à ce que le recours aux menaces et aux solutions fondées sur la force cesserait. Le fait même d'avoir pu, pour un problème aussi difficile, persuader les parties directement intéressées de prendre une décision par consensus a vivement encouragé la communauté internationale à espérer que la situation sur le terrain s'améliorerait.

M. Lweno (Rép.-Unie de Tanzanie)

Il est regrettable que ce n'ait pas été le cas et que, d'une façon générale, la situation ait beaucoup empiré. Que le Nicaragua se soit senti obligé de recourir au Conseil témoigne encore une fois du fait que, loin de se calmer, ses préoccupations se sont encore aggravées.

L'Ambassadeur du Nicaragua, M. Chamorro Mora, dans l'exposé détaillé qu'il a présenté au Conseil, a énuméré toute une série d'actes d'agression, de subversion et d'autres formes de provocation qui, affirme-t-il, sont dirigés contre son pays. La communauté internationale ne saurait demeurer passive devant tous les actes de déstabilisation et d'étranglement économique dont le Nicaragua fait l'objet.

La position de ma délégation est la suivante : nous nous inspirerons toujours de la position commune du Mouvement non aligné. Nous maintenons que pour éliminer la tension en Amérique centrale en général et au Nicaragua en particulier, il est essentiel de mettre fin à toute ingérence et à toute menace venant de l'extérieur. Nous prions instamment toutes les parties intéressées de s'abstenir de faire de l'Amérique centrale l'arène de leurs rivalités, d'afficher leur puissance militaire ou de recourir à cette fin à l'intimidation. L'indépendance et la souveraineté du Nicaragua et des autres Etats d'Amérique centrale doivent être respectées tandis qu'on doit laisser les divers pays de la région régler eux-mêmes leurs propres affaires. Dans l'intervalle, nous appuyons le Groupe de Contadora qui ne cesse de rechercher une solution pacifique et raisonnable à l'ensemble du problème de l'Amérique centrale.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie assure le peuple et le Gouvernement du Nicaragua de sa solidarité pendant cette épreuve. Le Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité, ne peut faire moins que d'encourager et d'appuyer les efforts sincères actuellement déployés pour promouvoir une paix durable et une solution juste des problèmes de l'Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Pologne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NOWAK (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation de la Pologne désire vous féliciter, vous le représentant de la Thaïlande, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes convaincus que vos talents de diplomate, votre intelligence et votre sagesse aideront cette instance à mener à bien les tâches difficiles qui l'attendent.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre admiration au représentant permanent du Pérou, M. Javier Arias Stella, pour la manière avec laquelle il a dirigé les délibérations du Conseil au cours du mois d'avril.

A plusieurs reprises déjà, ma délégation a exposé la position du Gouvernement polonais sur les plaintes adressées par le Nicaragua au Conseil de sécurité et sur l'accroissement des tensions en Amérique centrale.

La Pologne a demandé à prendre la parole au Conseil de sécurité pour exprimer elle aussi la préoccupation qu'elle ressent devant les menaces à la sécurité internationale, parce que leurs dimensions dépassent le cadre de la région de l'Amérique centrale.

Le Conseil de sécurité a déjà examiné la question des actes d'agression ouverts ou clandestins commis contre le Nicaragua en dépit du fait que le Gouvernement nicaraguayen était disposé à négocier une solution au conflit et en dépit des efforts déployés par les quatre pays du Groupe de Contadora.

Ma délégation a souligné, à propos de ces événements, que la crise que connaît l'Amérique centrale est plutôt le résultat de l'accroissement de différents facteurs de déstabilisation et n'est due en aucune façon à la rivalité Est-Ouest. De l'avis de mon gouvernement, l'origine du problème de la région de l'Amérique centrale est liée, d'une part, à l'absence de développement économique et à de graves injustices sociales. D'autre part, l'instabilité dans la région a été exacerbée par un recours accru à une politique d'ingérence et d'intervention caractérisée par l'accroissement des activités militaires des Etats-Unis dans la région, la menace du recours à la force, la pression et la coercition économique contre le Gouvernement légitime du Nicaragua.

M. Nowak (Pologne)

C'est avec une grave préoccupation que nous sommes obligés de déclarer que les Etats-Unis ont récemment intensifié ces activités. Ma délégation a suivi avec une grande attention la déclaration faite hier par le représentant du Nicaragua et où il a décrit en détail toutes les actions illégales menées contre son pays. L'évolution de la situation soulève une inquiétude légitime. L'ingérence flagrante des Etats-Unis dans les affaires d'un Etat souverain est démontrée par le fait que le Gouvernement des Etats-Unis a clairement fait comprendre à Washington que ce qu'il veut c'est un changement de gouvernement à Managua. Tout nouvel effort visant à prouver l'existence d'une "action clandestine" serait grotesque. La Communauté internationale sait aujourd'hui sans l'ombre d'un doute que le Gouvernement des Etats-Unis appuie ouvertement l'action militaire menée contre le Nicaragua. Diverses mesures ont déjà été appliquées pour faire pression sur le gouvernement sandiniste.

Le cas que nous examinons est celui d'un nouvel exemple d'un pays parmi tant d'autres qui ont été soumis récemment à l'imposition d'une vaste gamme de ce qu'il est convenu d'appeler des sanctions économiques, et ce pour des raisons purement politiques. Si je parle de "ce qu'il est convenu d'appeler des sanctions économiques" c'est parce que ces sanctions n'ont pas été approuvées par le Conseil de sécurité. Mon pays, comme de nombreux autres pays, n'est nullement surpris de ce que la politique de pression économique exercée contre le Nicaragua dans le but de contraindre cet Etat souverain à se plier à la volonté politique d'un pays beaucoup plus puissant que lui trouve son origine aux Etats-Unis. Sous prétexte d'une évolution interne vers un ordre plus démocratique et plus juste au Nicaragua, les Etats-Unis ont pris toute une série de mesures contre le Nicaragua, mesures uniquement dictées par leur idéologie et qui touchent tous les aspects des relations internationales, y compris des relations économiques.

Je n'ai nul besoin de prouver qu'une telle politique est tout à fait illégale et contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies. En particulier, les mesures dont j'ai parlé sont de toute évidence en contradiction avec les Articles premier et 2 de la Charte. Elles s'écartent des principes fondamentaux du droit international tels que le principe de l'égalité souveraine des Etats et du respect des droits inhérents à la souveraineté, à la non-intervention dans les affaires intérieures et à la coopération entre Etats. Dans le cas qui nous occupe,

M. Nowak (Pologne)

il s'agit bien de mesures de ce type, du fait qu'elles brisent des accords internationaux en vigueur et sont donc en contradiction avec une norme universellement reconnue du droit des traités - pacta sunt servanda. Les restrictions économiques sapent également la pratique établie des relations commerciales, confirmée par divers instruments internationaux, norme qui consiste à ne pas faire intervenir d'éléments politiques dans les relations commerciales. Lesdites mesures doivent être considérées comme étant illégales et injustifiables, et elles relèvent inévitablement de la responsabilité internationale pour tous dommages et pertes encourus.

Nous demandons donc instamment que soient révoqués l'embargo ou les restrictions imposés par les Etats-Unis en violation des normes et des principes reconnus du droit international. Les différends existants doivent être réglés sur la base de la coopération amicale entre les Etats au moyen du dialogue et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies. A cet égard, ma délégation partage les vues du Bureau de coordination du mouvement des pays non alignés que l'ambassadeur Krishnan, de l'Inde, a présentées aujourd'hui.

L'extension des tensions politiques au domaine de la coopération économique y introduit un élément d'incertitude et d'instabilité. Elle crée également un précédent extrêmement dangereux pour l'avenir. Un grand nombre d'Etats hésitent à s'engager envers une coopération économique plus large, craignant d'être ainsi exposés à des pressions politiques croissantes.

De l'avis de ma délégation, il est donc grand temps non seulement de réfléchir mais d'agir vigoureusement, dans le sens du renforcement de la confiance dans les relations économiques internationales. L'accroissement de la confiance est un processus très vaste et demande du temps. Cependant, le fait d'amorcer ce processus dans l'esprit le plus constructif possible contribuerait de façon modeste mais néanmoins importante à la restructuration effective du climat actuel des relations économiques internationales, ce qui, à son tour, favoriserait notablement les relations politiques. Dans le cadre de telles mesures, nous pouvons également entrevoir une solution constructive au conflit opposant les Etats-Unis et le Nicaragua.

Il ne fait pas de doute que la condition principale à la restauration des relations pacifiques est la cessation immédiate des actes d'intervention et des

M. Nowak (Pologne)

mesures économiques coercitives. L'Acte de Contadora sur la paix et la coopération en Amérique centrale fraye la voie à une paix durable dans la région. La Pologne partage la conviction des quatre Etats membres du Groupe de Contadora selon laquelle

"Contadora constitue l'instance appropriée pour traiter de la situation en Amérique centrale."

Cette conviction se trouve reflétée dans le bulletin d'information paru sous la cote A/40/235 et daté du 15 avril 1985 issu à Panama.

Pour terminer, je voudrais dire que la délégation de la Pologne, tout en réitérant sa ferme solidarité avec le Nicaragua, prie le Conseil de sécurité de lancer un appel énergique aux parties au conflit pour leur demander de s'abstenir de prendre toute mesure destinée à déstabiliser ou à détruire d'autres Etats ou leurs systèmes, y compris les embargos sur le commerce, limitations, blocus ou autres sanctions non autorisés par ce Conseil.

M. Nowak (Pologne)

Toutes les parties concernées devraient résoudre leurs conflits par la voie des négociations bilatérales et multilatérales, dans le cadre du processus de Contadora. En outre, la souveraineté et le droit inaliénable des Etats, dont le Nicaragua, à déterminer librement leur système politique, économique et social doivent être réaffirmés. Enfin, et ceci n'est pas le moins important, toutes les mesures coercitives de nature économique ou autre, violant le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures, adoptées contre le Nicaragua ou tout autre Etat, doivent être condamnées en tant que menace à la paix et à la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous exprimer, au nom de la délégation algérienne, les félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes convaincus que votre compétence tout autant que votre sagesse seront le meilleur gage d'une direction avisée des travaux de ce Conseil. Je voudrais également saisir cette occasion pour adresser mes félicitations à Son Exc. M. Arias-Stella, Ambassadeur du Pérou, pour la manière dont il a assumé sa charge de Président du Conseil durant le mois écoulé.

Depuis de trop longues années déjà la situation en Amérique centrale ne cesse d'être marquée par les signes inquiétants d'une dangereuse évolution. Comme mue par une logique inexorable de la confrontation, elle menace ainsi à tout moment d'éclater, dans les dimensions imprévisibles de ses conséquences, en une conflagration régionale lourde de dangers pour la paix et la sécurité internationales. Circonstance aggravante, cette évolution se produit dans le contexte global d'une situation internationale particulièrement perturbée où les symptômes d'une confiance retrouvée tardent à s'annoncer dans leur durable manifestation.

Il y avait donc là à l'évidence, et dès le départ, matière à sérieuse préoccupation pour la communauté internationale.

De fait, le Mouvement des pays non alignés, dont l'histoire même est témoignage de solidarité et oeuvre de progrès et de paix n'a cessé de marquer de



M. Djoudi (Algérie)

sa préoccupation croissante l'attention assidue par laquelle il suivait les événements, manifestant avec constance son appui au droit des peuples de la région à la libre détermination et à l'indépendance. Pour ce qui le concerne, le Conseil de sécurité, saisi de cette question, a déjà réaffirmé dans sa résolution 530 (1983) le droit du Nicaragua ainsi que celui de tous les Etats de la région à vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri des ingérences étrangères. Il s'agissait là assurément de la réaffirmation opportune d'un droit que l'Assemblée générale s'est, quant à elle et avec conséquence, attachée à promouvoir dans son inaliénable exigence.

A la jonction de cette attitude unanime, quatre pays latino-américains - la Colombie, le Mexique, le Venezuela et le Panama - se sont mis en devoir de procéder à la laborieuse reconstitution d'un consensus pacifique en Amérique centrale et ont donc entrepris de réaliser l'heureuse conversion dans les faits des bonnes volontés éveillées par l'initiative de Contadora auprès des cinq pays d'Amérique centrale.

Animés d'une volonté et d'un optimisme obstinés, ces pays se sont attachés par de patients efforts à la mise au point d'un Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale qui, au-delà même de la recherche urgente d'une solution pacifique à la crise centre-américaine, prenait véritablement en charge l'imagination du cadre et des moyens propres à restaurer la confiance, à promouvoir la coopération régionale, en un mot à faire prévaloir les conditions solides et durables de la paix enfin retrouvée.

C'est dire qu'un appui ferme et sincère à cet Accord aurait enfin permis aux efforts du groupe de Contadora d'atteindre ce seuil de réalisation qui amorcerait et accélérerait la spirale dépressive de la tension en Amérique centrale. Il semble cependant aujourd'hui, avec la décision d'embargo décrété sur les relations commerciales avec le Nicaragua, que la situation dans la région vient de gravir un nouveau palier de tension, justifiant ainsi et à juste titre, de nouvelles préoccupations quant au cours futur des événements dans la région.

C'est que, encore une fois, la situation, par son extrême gravité, requérait la plus grande retenue afin d'éviter toute action de nature à provoquer une inflation brutale des tensions. Dans le même temps, elle appelait les plus grands encouragements de la part de tous les Etats, et particulièrement des plus puissants d'entre eux, au groupe de Contadora, dont la patiente et méritoire entreprise

M. Djoudi (Algérie)

justifiait une plus grande considération et un meilleur hommage que celui d'un nouvel obstacle opposé à son oeuvre obstinée de promotion d'une solution pacifique aux problèmes de la région.

Dès lors, il est évident que l'embargo commercial décrété par les Etats-Unis contre le Nicaragua ne récompense pas les efforts du groupe de Contadora, pas plus qu'il ne va dans le sens du retour à la stabilité et à la paix en Amérique centrale. Bien au contraire, cette mesure est de nature à favoriser une nouvelle exacerbation de la tension dans le même temps où elle amoindrit sérieusement les chances d'un règlement politique négocié.

Prise en violation du droit international, cette mesure intervient à contre-courant de la dynamique de réconciliation et de concorde animée par Contadora. Injuste par sa nature, disproportionnée dans sa portée, elle constitue une atteinte certaine aux intérêts économiques d'un Etat aux ressources nationales réduites et par ailleurs en prise avec les redoutables retombées sur le plan interne d'une crise économique internationale, davantage ressentie du fait de la mobilisation de tous les moyens nationaux du Nicaragua, qui fait face à une menace permanente contre sa souveraineté et son indépendance. Contraire aux principes de la Déclaration sur les relations amicales entre les Etats, elle est également une nouvelle atteinte notamment au principe de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et s'écarte sérieusement de la voie du dialogue et de la négociation. Dans le même temps, elle témoigne de la persistance d'une approche erronée du problème de l'Amérique centrale, que l'on s'obstine à vouloir présenter dans les termes d'une confrontation est-ouest.

M. Djoudi (Algérie)

L'Algérie est fermement attachée au principe d'un règlement politique négocié des problèmes posés par la situation en Amérique centrale, dans le strict respect du droit des Etats de choisir librement leur système politique, économique et social. Ce droit ne peut naturellement être dénié au peuple nicaraguayen qui, par une longue lutte contre la dictature et l'oppression, a chèrement acquitté son droit d'entrée parmi les peuples libres de décider souverainement de leurs destins.

Reconnaissant dans l'initiative des pays membres du groupe de Contadora une action sous-tendue par le respect fondamental de ce droit, l'Algérie a, dès l'origine, appuyé sans réserve leurs efforts. Efforts exemplaires qui prennent la dimension d'une gageure, eu égard à la complexité et à la difficulté d'une tâche à laquelle une situation internationale défavorable confère un relief d'une particulière acuité. Efforts salutaires aussi, puisqu'ils concourent à la réhabilitation nécessaire de la négociation par opposition à la confrontation et à la primauté du dialogue face à la méfiance et à la suspicion. Efforts d'une opportune persévérance également puisqu'ils réaffirment l'urgence de la résorption des conflits régionaux dans leurs cadres régionaux, singulièrement au moment précis de la reprise, favorablement accueillie, du dialogue entre les superpuissances.

D'évidence donc, l'oeuvre du groupe de Contadora, par sa signification même, dépasse les limites initiales d'un recours urgent à l'initiative ponctuelle pour finalement atteindre le niveau d'une charge symbolique d'efforts qui renvoient fondamentalement à l'option originelle inscrite dans la Charte de notre Organisation et qui consacre le recours privilégié au dialogue et à la négociation.

C'est donc aujourd'hui d'un véritable retour à l'esprit de Contadora qu'il faudrait pouvoir augurer par une réaffirmation ferme et univoque de l'appui à son action.

Cette réunion du Conseil de sécurité se tient à la veille même de celle prévue par le Groupe de Contadora. C'est notre voeu que le Conseil, dans la clarté et dans la sérénité, adopte une position lucide qui soit perçue comme un encouragement à la relance du processus de Contadora en même temps qu'un message d'espoir pour les peuples d'Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MACIEL (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord associer les félicitations de ma délégation à celles qui ont déjà été présentées au Président du Conseil de sécurité ainsi qu'au Président précédent, l'ambassadeur du Pérou.

Mon gouvernement et moi-même sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de faire une déclaration au Conseil de sécurité.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil de sécurité sur la déclaration publiée par le Gouvernement brésilien à Brasilia concernant la question soumise au Conseil, et qui a été distribuée aujourd'hui en tant que document du Conseil de sécurité S/17166.

Le Brésil se présente au Conseil de sécurité en tant que pays latino-américain gravement préoccupé par la crise qui règne en Amérique centrale et qui ne cesse de s'aggraver.

Le Brésil a toujours prôné la nécessité d'un règlement pacifique négocié des problèmes de l'Amérique centrale, reposant sur les principes du droit international et conforme à la Charte des Nations Unies.

Nous avons lancé des mises en garde contre les actes par lesquels, en transplantant dans notre région des problèmes qui relèvent de l'affrontement Est-Ouest, ne peuvent que retarder l'instauration d'un état de paix et de tranquillité en Amérique centrale.

La voie de la négociation, en particulier celle empruntée par le Groupe de Contadara, dont la coopération est très précieuse, est la seule conduisant à des résultats valables, car elle passe par le respect du droit des peuples à l'autodétermination et celui du principe de la non-ingérence.

Fidèle à la position qui a toujours été la sienne, le Brésil déplore le recours aux mesures économiques unilatérales qui sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies et avec la Charte de l'Organisation des Etats américains, et qui ne font qu'ériger de nouveaux obstacles sur la voie d'une solution négociée.

Nous lançons un appel à toutes les parties intéressées afin que, dans un désir authentique de paix, elles s'abstiennent de tout acte ou mesure qui pourrait compromettre les possibilités d'une entente et s'engagent activement à déployer des efforts en faveur de la négociation.

M. Maciel (Brésil)

Le Brésil est persuadé que la négociation demeure la seule solution. Ceux qui, du fait qu'ils sont directement concernés par la question de l'Amérique centrale, ont également à cet égard des responsabilités concrètes, doivent opter, nettement et fermement, pour la négociation car ni l'affrontement ni l'emploi de la force ne peuvent résoudre le problème de l'Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il reste quatre orateurs inscrits sur ma liste pour cet après-midi, mais compte tenu de l'heure tardive, je me propose de donner la parole à ces orateurs à la prochaine réunion du Conseil de sécurité.

Le représentant des Etats-Unis a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu des allégations répétées selon lesquelles l'embargo commercial et les autres mesures d'ordre économique décrétés récemment par les Etats-Unis constituent une violation de la Charte.

Permettez-moi de déclarer à nouveau qu'aucune clause de la Charte des Nations Unies n'interdit à un Etat d'exercer son droit de mettre fin à des relations commerciales. Au titre de la Charte, le Conseil de sécurité peut recommander certaines mesures économiques à caractère contraignant pour tous les Etats, mais la Charte n'exclut nullement les mesures qu'un Etat peut prendre individuellement, conformément à ses droits souverains et légitimes de sauvegarder sa sécurité.

On a également prétendu que l'embargo commercial décrété par les Etats-Unis à l'encontre du Nicaragua est une violation de la Charte de l'Organisation des Etats américains. Tel n'est pas le cas, selon nous. Au contraire, nos actes sont conformes à cette Charte et favorisent la réalisation de ses objectifs.

M. Sorzano (Etats-Unis)

C'est le Nicaragua qui s'est engagé dans une voie qui participe d'une violation massive de la Charte de l'OEA. Il se livre à une campagne de subversion et d'agression contre ses voisins et viole les droits politiques et les droits de l'homme de son peuple. La décision des Etats-Unis de mettre fin au commerce avec le Nicaragua vise surtout à le priver des avantages qu'il tire de son commerce avec les Etats-Unis qui pourraient, directement ou indirectement, appuyer ses activités d'agression et de déstabilisation illégale dans la région.

L'ambassadeur Troyanovsky, représentant de l'Union soviétique, a parlé avec éloquence de la grande victoire alliée à l'issue de la deuxième guerre mondiale sur les forces du fascisme hitlérien. Il a parlé avec émotion de la contribution que le peuple soviétique a apportée à cette victoire et, c'est vrai, il faut reconnaître que le peuple soviétique a fait d'immenses sacrifices et a apporté une énorme contribution à cette victoire. Le représentant de l'Union soviétique a également fait valoir que cet événement, qui s'est produit il y a 40 ans, recélait le potentiel d'une coopération en vue d'efforts conjoints en faveur de bonnes causes.

S'il s'en était tenu là, je n'aurais pas demandé à exercer mon droit de réponse. Cependant - et malheureusement -, le représentant de l'Union soviétique a poursuivi sa déclaration et a accusé les Etats-Unis de violer des accords internationaux, de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats et, notamment, de s'ingérer dans les affaires intérieures de pays voisins.

Je voudrais rafraîchir la mémoire des membres du Conseil, et celle des membres de la délégation soviétique. Il serait agréable de souffrir d'amnésie historique mais, malheureusement, certains d'entre nous sont accablés du fardeau de la mémoire de l'histoire.

En 1939, Hitler avait la Rhénanie, l'Autriche et la Tchécoslovaquie, et ses yeux se sont tournés vers la Pologne. La Pologne, consciente des desseins de ses voisins, avait conclu un pacte de non-agression avec l'Allemagne en 1934 et un pacte de non-agression avec l'Union soviétique en 1932. Le 26 novembre 1938, la Pologne a également conclu un autre traité d'amitié avec l'Union soviétique.

M. Sorzano (Etats-Unis)

Pourtant, dans la nuit du 23 août 1939, le pacte soviéto-germanique de non-agression - l'ignoble pacte Hitler-Staline - était signé à Moscou. Le protocole secret de ce pacte stipulait qu'au cas où des modifications affectant la Finlande, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie y étaient apportées, la frontière septentrionale de la Lituanie serait délimitée par la ligne séparant l'Allemagne des sphères d'influence soviétique; en Pologne, cette ligne serait approximativement celle formée par les rivières Narew, Vistule et San, et la Bessarabie serait une sphère d'influence soviétique.

Cet accord cynique a stupéfié l'Europe, même si son protocole secret n'était alors connu que de ses signataires. Cet accord a directement conduit à l'invasion par les troupes allemandes de la Pologne au matin du 1er septembre 1939. La Grande-Bretagne et la France ont déclaré la guerre à l'Allemagne le 2 septembre, et l'Union soviétique a envahi la Pologne le 17 septembre. En dépit de la vaillante résistance, bien connue de tous, qu'elle a opposée à cette invasion, la Pologne a été conquise.

Le 28 septembre 1939, un autre protocole secret signé par l'Allemagne et l'Union soviétique a modifié les arrangements conclus en août : toute la Lituanie allait être une sphère d'influence soviétique et non plus allemande, mais la ligne de division en Pologne a été modifiée en faveur de l'Allemagne en étant déplacée vers l'est jusqu'au Bug.

Le 10 octobre 1939, l'Union soviétique a contraint l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie à laisser entrer des troupes soviétiques sur leur territoire. La Finlande, soumise aux mêmes exigences, a refusé d'y céder, et l'Union soviétique a attaqué la Finlande le 30 novembre 1939.

Après s'être défendue de manière héroïque, la Finlande a été obligée de demander la paix le 6 mars 1940. Les conditions soviétiques ont été acceptées : en plus des exigences formulées auparavant et qui avaient incité les Finlandais à la résistance, ceux-ci se virent contraints de céder certaines parties des communes de Salla et Kuusamo et la partie qui leur appartenait de la péninsule Fisher et d'entreprendre la construction d'une ligne ferroviaire entre Kemijarvi et la frontière.

En juin 1940, l'Union soviétique a obligé la Roumanie à lui céder la Bessarabie et la Bukovine du Nord.

M. Sorzano (Etats-Unis)

Le 13 avril 1941, le Japon a signé un pacte de neutralité avec l'Union soviétique.

Autant pour la non-ingérence soviétique dans les affaires des Etats qui lui sont voisins, et autant pour les attitudes soviétiques à l'égard du fascisme hitlérien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Nicaragua a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : J'aurais préféré ne pas avoir à user de mon droit de réponse, comme je viens de demander à le faire, tout d'abord parce que j'estime que ce qui a été dit aujourd'hui par les délégations membres ou non du Conseil de sécurité montre clairement en soi la préoccupation de la communauté internationale à la suite des mesures récemment adoptées à l'encontre de mon pays, qui viennent accroître les tensions dans la région et sapent le processus de paix de Contadora, qui recherche une solution politique négociée aux problèmes qui se posent en Amérique centrale.

Deuxièmement, parce que la déclaration que vient de faire le représentant de l'Amérique du Nord m'a tellement stupéfié, m'a tellement abasourdi, que sincèrement j'en viens presque à en perdre non seulement ma capacité de parler, mais même celle de raisonner avec sérénité.

Troisièmement, parce que nous connaissons l'habitude, traditionnelle déjà, de la délégation américaine de chercher à détourner l'attention des débats qui ont lieu au Conseil de sécurité, surtout lorsqu'il s'agit de réunions demandées par le Nicaragua, de façon à ne pas répondre avec des arguments raisonnables et logiques aux accusations que lui a justement lancées le Nicaragua en diverses occasions dans cet organe principal au sujet des agressions dont nous faisons l'objet depuis plusieurs années.



M. Chamorro Mora (Nicaragua)

La pratique généralisée de cette délégation, dans sa tentative de détourner l'attention des débats, est d'utiliser toute une série d'arguments éculés sur toutes sortes de questions qui concernent notre politique intérieure, arguments auxquels elle ne semble pas croire, et dont M. Sorzano n'est pas sincèrement convaincu mais qu'il est obligé, en tant que représentant de son gouvernement, de répéter indéfiniment.

Dans mon intervention d'hier, j'ai cité l'historien américain, Richard Hosstadter, qui a décrit le style paranoïaque de la politique étrangère américaine, qui se caractérise principalement par un passage constant de l'imagination de l'indéniable à l'incroyable, et par une tendance à considérer l'ennemi comme une force satanique et implacable. J'ai aussi mentionné que les différents représentants des Etats-Unis sont portés à la métaphore de l'inversion orwellienne, et j'ai demandé qui avait déformé le langage, qui avait déformé les paroles, qui mentait sans aucune vergogne et dénaturait la vérité.

La déclaration qu'a prononcée aujourd'hui le représentant des Etats-Unis confirme mes assertions d'hier, et que je me suis permis de répéter. Cela me conduit aussi à demander comment on peut respecter cet organe, chargé de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, et sous-estimer l'intelligence, la sensibilité et la compréhension des membres du Conseil.

Je ne puis m'empêcher de me poser ces questions. Cela reflète la perplexité et l'inquiétude que j'éprouve après avoir entendu par exemple la déclaration suivante :

"Chaque fois que le Nicaragua s'est présenté au Conseil, il a cherché soit à anticiper les progrès du processus de Contadora, soit à s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats-Unis en cherchant à influencer nos débats politiques internes sur l'Amérique centrale." (Supra, p. 17)

Je suis reconnaissant au représentant des Etats-Unis d'accorder à mon pays, pauvre, petit et non aligné, un rang de puissance politique, de puissance militaire et de puissance économique identique au leur, et grâce auquel ils cherchent, eux, à influencer et à modifier les processus qui se déroulent en Amérique latine et en Afrique ainsi que dans d'autres parties du monde, et à empêcher la réalisation des aspirations à la libération et à l'indépendance des populations de certains territoires qui sont toujours sous le joug colonial.

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

Nous avons également entendu dire ici que :

[On a également prétendu que les mesures récemment adoptées par les Etats-Unis sont] une violation [des dispositions] de la Charte de l'OEA] ... Au contraire, nos actes sont conformes à cette Charte et favorisent la réalisation de ses objectifs. C'est le Nicaragua qui s'est engagé dans une voie qui participe d'une violation massive de la Charte de l'OEA."

(Supra., p. 90 et 91)

De telles affirmations se passent de commentaires de ma part.

Je ne vais pas saisir l'occasion pour parler, comme ils le font dans le cas du Nicaragua, des affaires intérieures des Etats-Unis. Nous sommes respectueux du droit à l'autodétermination des peuples, contrairement aux Etats-Unis qui s'ingèrent dans les affaires intérieures des peuples d'Amérique latine et d'autres régions du monde. Je ne parlerai pas non plus des multiples dénonciations des violations des droits de l'homme, faites dans des articles de la presse américaine, où il était fait mention de tortures infligées dans les prisons new-yorkaises. Je ne parlerai pas non plus, parce que je ne veux pas m'ingérer dans leurs affaires intérieures, de 1 000 citoyens américains environ qui, ces derniers jours, ont été arrêtés dans différentes villes des Etats-Unis pour s'être simplement opposés à une décision irréfléchie du Gouvernement américain d'imposer un embargo commercial contre le Nicaragua. Je ne parlerai pas non plus - et je souligne bien que je ne veux pas m'ingérer dans leurs affaires intérieures - des interrogatoires et interpellations dont certains citoyens américains ont fait l'objet lorsqu'ils sont revenus sur le territoire des Etats-Unis après s'être rendus dans mon pays. Enfin, je ne m'étendrai pas non plus sur les enquêtes dont ont fait l'objet certains citoyens américains en raison de leurs contacts téléphoniques avec notre mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je ne voudrais pas non plus m'étendre sur la politique connue et dénoncée qui consiste à appliquer le principe : deux poids, deux mesures, à l'encontre de mon pays qui fait constamment l'objet d'agressions militaires, politiques, économiques et financières.

Je crois que les membres du Conseil et la communauté internationale savent très bien ce qu'il en est, grâce d'ailleurs aux nombreux articles qui paraissent dans la presse américaine, aux débats qui ont eu lieu à plusieurs reprises au

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

Congrès des Etats-Unis et aux documents qui sont parfois divulgués et qui sont mis à notre disposition.

Je ne m'étendrai pas non plus sur leur prétendu désir de solution politique et sur leur appui au Groupe de Contadora, qu'ils mentionnent du bout des lèvres. En réalité, on voit ce qu'il en est de leur appui dans un document du Comité national de sécurité des Etats-Unis, rendu public à la fin de l'an dernier et où on se félicite d'avoir réussi à bloquer le processus de Contadora.

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

Je ne vais pas non plus m'étendre longuement sur les justifications entendues aujourd'hui au sujet de l'embargo décrété contre le Nicaragua, pays non aligné et épris de paix. Mais je citerai les mots prononcés par Mme Kirpatrick lorsqu'elle était le représentant permanent de son gouvernement au Conseil de sécurité. Elle a dit :

"Chacun de ces projets avait trait d'une façon ou d'un autre aux sanctions et, par conséquent, il représentait ce qui, nous en sommes persuadés, est contraire à l'objectif que nous recherchons tous : l'indépendance de la Namibie. Nous ne pensons pas que les sanctions économiques soient un moyen efficace d'influencer les décisions politiques. Nous estimons que l'histoire conforte notre opinion, à savoir qu'elles n'ont pas été utiles lorsqu'elles ont été utilisées contre l'Italie dans les années 30 ou contre la Rhodésie dans les années 70."

Je voudrais suggérer au représentant des Etats-Unis que son gouvernement écoute la clameur des peuples africains concernant la nécessité d'imposer des sanctions de toute nature à l'encontre du régime sud-africain et de sa politique criminelle d'apartheid.

Enfin, je sais que je prends le temps du Conseil et que les représentants ont d'autres engagements, donc je ne parlerai pas aujourd'hui - mais je me réserve le droit de le faire demain - des arguments juridiques très détaillés que j'ai mentionnés hier à l'appui de notre plainte concernant la violation de la Charte des Nations Unies, et celles de l'Organisation des Etats américains et du GATT, ainsi que des principes du mouvement des pays non alignés. Je voudrais simplement faire une réflexion à l'intention du représentant des Etats-Unis, compte tenu de ce qu'il a dit dans son intervention d'aujourd'hui. Si les Etats-Unis pensent vraiment que le petit Nicaragua non aligné et sous-développé constitue une menace pour la sécurité des Etats-Unis et leur politique extérieure et s'ils se voient de ce fait obligés de proclamer l'état d'urgence, pourquoi, puisqu'ils sont membres du Conseil de sécurité, n'utilisent-ils pas cette instance qui est précisément chargée de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales et ne viennent-ils pas dénoncer le Nicaragua qui, disent-ils, se livre à une agression contre eux et constitue d'après eux une menace à la paix et à la sécurité? En outre s'ils sont tellement sûrs d'être dans le bon droit, s'ils sont tellement sûrs de ne violer ni

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

la Charte des Nations Unies ni celle de l'Organisation des Etats américains ni d'autres accords internationaux, pourquoi alors n'ont-ils pas recours aux mécanismes existants comme la Cour internationale de Justice au lieu de faire tout le contraire et de ne pas reconnaître la compétence et la juridiction de la Cour en la matière. Voilà deux instances auxquelles ils pourraient avoir recours en tant que moyens appropriés pour prouver leurs affirmations et pour ne pas avoir à recourir à la force ou à l'agression sans avoir auparavant utilisé tous les moyens possibles de règlement pacifique des différends dont disposent les Etats Membres épris de paix de notre Organisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique, qui a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse.

M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Lorsque les Etats-Unis se trouvent au banc des accusés au Conseil de sécurité, ils se lancent systématiquement dans des calomnies antisoviétiques. Il s'agit là d'un procédé habituel éculé.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait que le représentant des Etats-Unis, ne sachant pas à l'avance ce que le représentant de l'Union soviétique allait dire aujourd'hui, a apporté avec lui un sale papier antisoviétique préparé à l'avance qui constitue une tentative de réécrire l'histoire et de la déformer. Il s'agit d'une tentative infructueuse et, je le répète, un sale tour.

Oui, nous sommes en désaccord avec les Etats-Unis à propos des leçons de l'histoire. Mais je dois dire que ce sont les Etats-Unis qui, aux yeux de tous, ont commis un sacrilège effroyable contre les victimes du fascisme lorsque, récemment, au plus haut niveau gouvernemental, ils ont déposé une couronne sur la tombe des bourreaux SS. Mais nous n'allons pas nous prêter au jeu du représentant des Etats-Unis en nous laissant détourner des questions qui figurent à notre ordre du jour.

Nous avons à l'ordre du jour la question de la situation en Amérique centrale, et les Etats-Unis, dans leur intervention principale, ont essayé à nouveau de mêler le nom de l'Union soviétique aux événements de l'Amérique centrale. C'était là une tentative maladroite et vouée à l'échec. L'intervention des impérialistes américains en Amérique latine a commencé bien avant l'existence de l'Union soviétique sur la carte du monde.

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

Il y a environ 100 ans, à la fin du siècle dernier, l'infanterie de marine américaine avait débarquée à Rio de Janeiro, qui, à l'époque, était la capitale du Brésil. Et on peut se demander : quels agents soviétiques les Etats-Unis recherchaient-ils à Rio de Janeiro à cette époque?

M. Ovinnikov (URSS)

A la fin du XIXe siècle, les Marines des Etats-Unis ont débarqué à trois reprises à Rio de Janeiro, qui était alors la capitale du Brésil. J'aimerais poser la question de savoir quels agents soviétiques ils pouvaient bien chercher à Rio de Janeiro. A la fin du siècle dernier, les Marines des Etats-Unis ont débarqué à trois reprises à Buenos Aires, la capitale de l'Argentine. Quels agents soviétiques cherchaient-ils là-bas?

Les Etats-Unis - et j'ai déjà été obligé d'en parler - sont intervenus 82 fois contre les pays d'Amérique latine, dont dix fois contre le Nicaragua. Voilà pourquoi, en dépit de toutes les calomnies du représentant des Etats-Unis, ce n'est pas de l'Union soviétique qu'on a peur en Amérique latine. C'est des Etats-Unis qu'on a peur en Amérique latine. Ce n'est pas par hasard qu'un Président d'un pays d'Amérique latine a exprimé avec une amère ironie le regret que Dieu soit si loin et les Etats-Unis si près.

M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Nicaragua a dit que mon intervention de cet après-midi l'avait tellement étonné que pour un peu il restait sans voix, ajoutant qu'il avait presque eu du mal à penser clairement. Si l'on considère que ce qu'il a répété longuement aujourd'hui c'est ce qu'il avait déjà exposé longuement hier, je promets au Conseil d'essayer de faire mieux la prochaine fois pour le rendre complètement muet et nous permettre ainsi de rentrer à la maison un peu plus tôt.

Pour ce qui est de l'ambassadeur Ovinnikov, voyant qu'il était sur le point de partir, je me prenais à regretter que nous n'ayons pas une autre prise de bec. Le Conseil voudra me pardonner de le retenir mais je voudrais juste dire que lorsque j'ai fait allusion aux relations amicales de l'Union soviétique avec les pays qui sont ses voisins, je me suis limité à une toute petite tranche de l'histoire soviétique et à une toute petite surface géographique. Il est tard et cela m'empêche de m'étendre dans le temps et dans l'espace car nous avons d'autres engagements qu'il nous faut respecter.

M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : J'avais dit que je ne prendrais pas davantage le temps du Conseil et mon intention était d'être fidèle à ma promesse.

M. Chamorro Mora (Nicaragua)

Mais ayant écouté le représentant américain, j'ai une simple suggestion à faire, non pas pour lui donner des arguments à utiliser dans sa prochaine intervention pour me faire garder le silence. Pourquoi ne demanderait-il pas à son gouvernement d'arrêter l'agression contre le Nicaragua? De cette façon, non seulement je garderais le silence mais je n'aurais pas à demander la convocation du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : C'est au tour du Président de rester sans voix.

M. OVINNIKOV (interprétation du russe) : Le représentant des Etats-Unis a eu raison de dire que nous avons eu plusieurs prises de bec au Conseil de sécurité. Ce qu'il a oublié de dire cependant, c'est qu'il n'est jamais sorti vainqueur de ces échanges.

M. SORZANO (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je suis en train de devenir muet moi aussi et je reconnais bien volontiers que dans cette sorte de choses le représentant soviétique a toujours le dessus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné le grand nombre d'orateurs qui souhaitent encore parler, j'ai l'intention de prévoir deux réunions demain, vendredi, l'une à 10 h 30, l'autre à 15 heures, pour poursuivre l'examen du point inscrit à notre ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 40.